

RAPPORT ANNUEL

2016

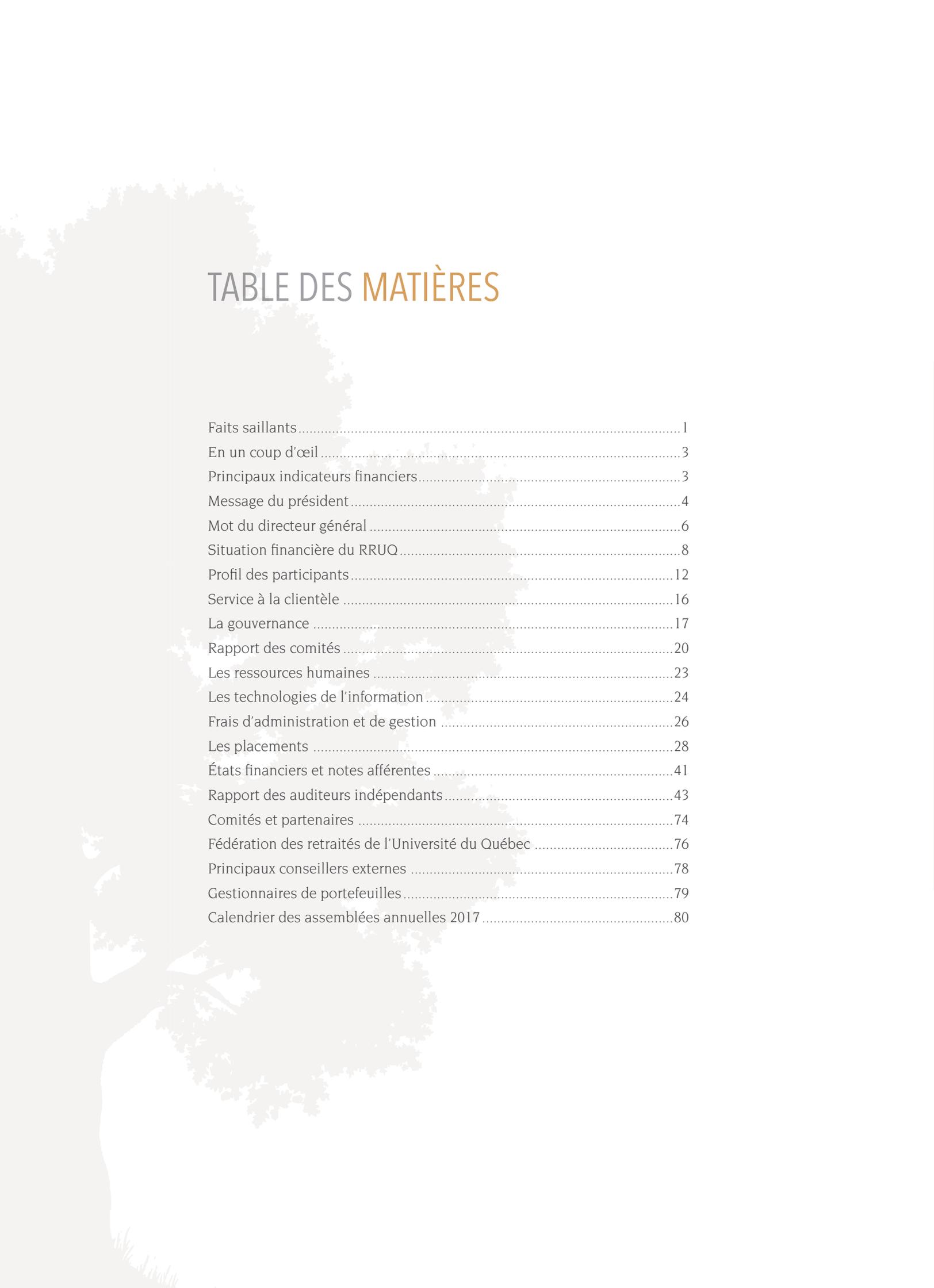


TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants.....	1
En un coup d'œil.....	3
Principaux indicateurs financiers.....	3
Message du président.....	4
Mot du directeur général.....	6
Situation financière du RRUQ.....	8
Profil des participants.....	12
Service à la clientèle.....	16
La gouvernance.....	17
Rapport des comités.....	20
Les ressources humaines.....	23
Les technologies de l'information.....	24
Frais d'administration et de gestion.....	26
Les placements.....	28
États financiers et notes afférentes.....	41
Rapport des auditeurs indépendants.....	43
Comités et partenaires.....	74
Fédération des retraités de l'Université du Québec.....	76
Principaux conseillers externes.....	78
Gestionnaires de portefeuilles.....	79
Calendrier des assemblées annuelles 2017.....	80

FAITS SAILLANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

- L'estimation du ratio de capitalisation au 31 décembre 2016 est égale à 104,4% incluant la provision pour écarts défavorables (PED*) et 96,4% en excluant la PED*;
- Le degré de solvabilité au 31 décembre 2016 est de 73,1 %;
- Le taux de cotisation au Régime est de 21,3% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2015;
- La promesse de pleine indexation des rentes depuis 2005 a une valeur de 267,3 M\$, et un manque à gagner de 232,5 M \$ existe au 31 décembre 2016 afin de la rencontrer;
- La pleine indexation est accordée sur les rentes en versement pour le service avant 2005;
- La pleine indexation des rentes en versement pour le service après 2005 n'a pas été versée depuis 2009;
- Le passif des retraités représente 51 % du passif total de capitalisation.

PLACEMENTS

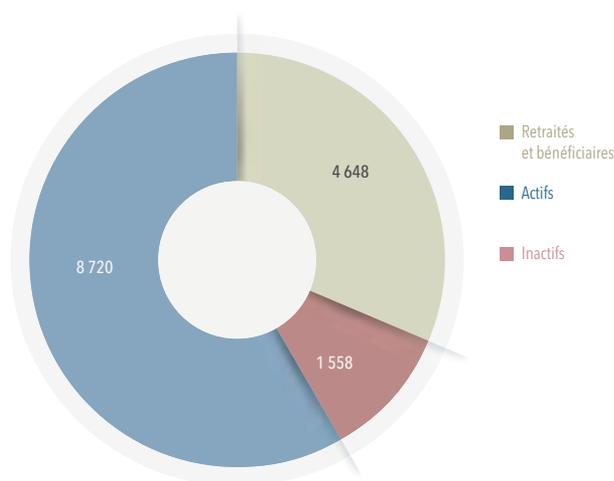
- Rendement brut de 8,56%;
- Actifs sous gestion de 3,9 G\$;
- Au cours des quatre dernières années, la gestion active a procuré une valeur ajoutée annualisée de 1,5% de plus que le portefeuille de référence, ce qui représente près de 197 M\$.

* La PED est une réserve que le RRUQ doit constituer, en vertu de la Loi, à l'aide des gains actuariels qui sont observés lors des évaluations actuarielles. Cette réserve constitue une marge de sécurité et ne peut être utilisée à d'autres fins. La PED doit atteindre une valeur établie par la Loi (actuellement de 620 M\$) pour être pleinement constituée. La valeur de cette réserve au 31 décembre 2016 est de 298 M\$.

EN UN COUP D'ŒIL

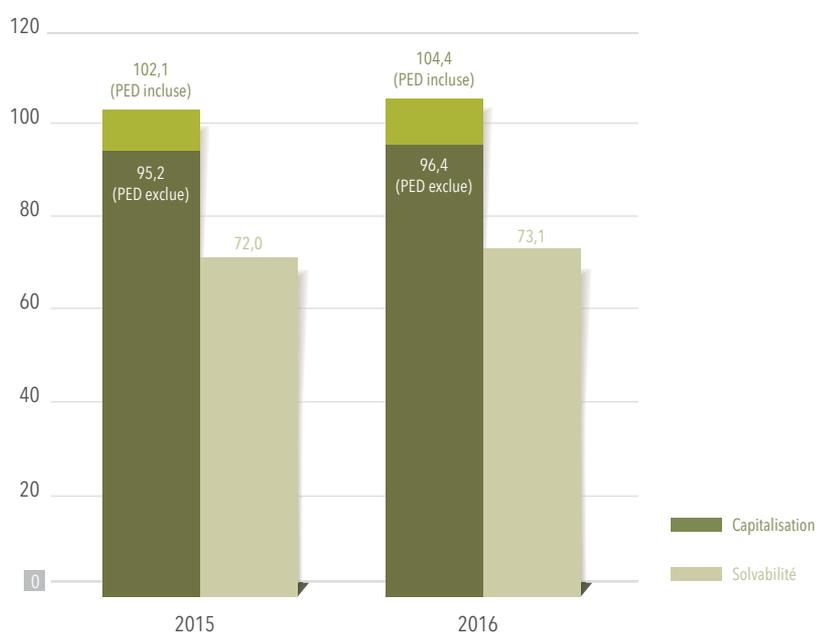
Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et de quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant. La rente versée est égale à 2% du salaire final moyen par année de participation et elle est coordonnée, c'est à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations du Régime de rentes du Québec.

TOTAL DES PARTICIPANTS AU 31 DÉCEMBRE 2016
AU TOTAL: 14 926



PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

RATIOS DE CAPITALISATION ET DE SOLVABILITÉ (%)
AU 31 DÉCEMBRE





André G. Roy
Président du Comité
de retraite

« LE RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A ENREGISTRÉ DES RENDEMENTS POSITIFS POUR UNE HUITIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE. »

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) a enregistré des rendements positifs pour une huitième année consécutive. Cette situation financière favorable se traduit, entre autres, par un ratio de capitalisation du Régime qui s'établit à 104,4% au 31 décembre 2016, une hausse de 2,3% par rapport à l'an dernier. Plusieurs raisons expliquent l'accroissement de la valeur du Régime, lesquelles vous sont présentées dans le présent rapport annuel que je vous invite à lire avec intérêt.

Après des consultations publiques tenues en décembre 2015 et en février 2016, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 8 juin 2016 la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire modifiant diverses dispositions législatives* (Loi 13). Dans ce contexte, le Comité de retraite du RRUQ a publié un communiqué adressé à l'ensemble des participants et des retraités du Régime afin de les informer des impacts de l'adoption de la Loi 13 sur le RRUQ et des actions qui devront être entreprises pour s'y conformer. Le communiqué est disponible sur le site Internet du RRUQ à l'adresse suivante : www.rruq.ca.

Parmi les actions déjà engagées pour répondre aux exigences de la nouvelle Loi, le RRUQ a déposé, le 28 juin 2016 à l'attention de Retraite Québec, une évaluation actuarielle du Régime. Cette évaluation établit que le RRUQ ne fait pas partie des régimes de retraite universitaires qui sont visés par une restructuration obligatoire des bénéficiaires, compte tenu de leur situation financière.

Cependant, j'attire votre attention sur le fait que la Loi 13 exige pour tous les régimes de retraite universitaires que les participants et les employeurs versent une cotisation de stabilisation à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle disposition législative entraînera une modification réglementaire importante au RRUQ, dont les modalités feront l'objet de discussions au Comité de retraite et à la Table réseau de négociation.

Par ailleurs, le Secrétariat du RRUQ a préparé une liste des enjeux soulevés par l'ensemble du nouveau contexte législatif afin de faciliter les discussions au Comité de retraite et à la Table réseau de négociation sur les changements qui devront être apportés au Règlement du Régime pour se conformer à la législation.

Comme vous le savez, en vertu des dispositions actuelles du Règlement du RRUQ, le Comité de retraite doit évaluer chaque année si la situation financière du Régime permet de verser l'indexation conditionnelle aux retraités. Depuis 2005, année où a été instaurée l'indexation conditionnelle, le contexte législatif a évolué et il impose maintenant des contraintes quant à l'utilisation des gains actuariels. Parmi celles-ci, soulignons l'obligation de constituer une provision pour écarts défavorables avant d'utiliser les gains actuariels à d'autres fins, par exemple le versement de l'indexation conditionnelle. Cette provision, qui vise à faire face aux risques futurs du Régime, devait atteindre 620 M\$ au 31 décembre 2016. À cette date, elle ne contenait que 298 M\$. Puisque les montants inscrits à cette provision ne répondent pas aux prescriptions légales, l'indexation ne peut encore être versée cette année.

REMERCIEMENTS

Chaque année, des membres du Comité de retraite quittent leur fonction après avoir œuvré au sein du Comité. Ainsi, en 2016, monsieur Claude Arbour, membre désigné par la corporation INRS et monsieur Claude Maheu, membre désigné par l'Assemblée des gouverneurs, ont quitté le Comité de retraite. Je les remercie pour leur engagement et leur implication des dernières années au sein du comité.

Je souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, madame Ginette Belleau qui représente maintenant la corporation INRS et madame Jacqueline Hébert, membre désignée par l'Assemblée des gouverneurs.

Je veux également souligner le travail et remercier madame Allison Marchildon, membre externe, pour toutes les années au cours desquelles elle a siégé au Comité d'éthique et de déontologie du RRUQ. Elle a quitté le comité en 2016 et a été remplacée par madame Carole Chauvin à qui je souhaite la bienvenue.

Enfin, le dévouement des membres du Comité de retraite et des sous-comités doit être souligné. Leur contribution à nos travaux est essentielle à la bonne gestion de votre régime de retraite. Je remercie également le directeur général du RRUQ et toute l'équipe du Secrétariat pour leur travail et leur soutien continu.

Le Président,



André G. Roy



Alain Vallée
Directeur général

« LE RRUQ A TIRÉ SON ÉPINGLE DU JEU, ENCORE EN 2016, GRÂCE À SA DISCIPLINE D'INVESTISSEMENT À LONG TERME ET À LA DIVERSIFICATION DE SES PLACEMENTS ET DE SES GESTIONNAIRES. »

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers membres,

La valeur des actifs du RRUQ atteint presque les 3,9 G\$ au 31 décembre 2016 grâce à un rendement de 8,56 % en 2016. La valeur ajoutée, par rapport au portefeuille de référence, s'élève à 2,14 %. Sur une période de 4 ans, le rendement annualisé du Régime s'élève à 10,72 % avec une valeur ajoutée moyenne de 1,48 % par année. Sur 10 ans, le rendement annualisé est égal à 6,36 % et la valeur ajoutée moyenne est de 0,90 %.

La dernière année a été marquée par deux événements qui ont influencé les marchés financiers, soit le Brexit et les élections à la présidence des États-Unis d'Amérique. Alors que les marchés boursiers étaient en recul au cours des premiers mois de l'année, le vote pro-Brexit de juin a été le tremplin inattendu pour une remontée de ceux-ci, les investisseurs se tournant vers le dollar américain et l'économie américaine. Par ailleurs, l'incertitude entourant les résultats des élections à la présidence américaine a généré une certaine activité sur les marchés qui, jusqu'à présent, s'est avérée positive. Au passage, la bourse canadienne a fortement bénéficié de ces deux situations avec une augmentation de son indice de 21 %.

Le RRUQ a tiré son épingle du jeu, encore en 2016, grâce à sa discipline d'investissement à long terme et à la diversification de ses placements et de ses gestionnaires. Des incertitudes demeurent, cependant, quant aux rendements futurs qui seront obtenus au cours des prochaines années. Les valorisations des titres boursiers peuvent être qualifiées d'élevées, surtout aux États-Unis. Le cycle financier s'allonge, comme en fait foi 2016, soit notre 5^e année consécutive de rendement supérieur aux besoins actuariels.

ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016
RENDEMENT	10,63 %	15,46 %	11,33 %	7,68 %	8,56 %

Les rendements attendus futurs sur une longue période sont fortement le reflet du niveau des taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt montent, normalement les rendements attendus dans le futur sont plus élevés, et vice-versa. Or, les taux d'intérêt sont relativement bas depuis plusieurs années et les anticipations vont plutôt vers une hausse qu'une stagnation de ceux-ci. Mais attention, car même si les taux d'intérêt montaient à court ou moyen terme, les rendements attendus sur l'ensemble des catégories d'actif qui composent une politique de placement d'une caisse de retraite comme celle du RRUQ n'augmenteraient probablement pas énormément. Cette vision semble partagée par l'industrie des caisses de retraite et par une forte proportion des gestionnaires institutionnels.

CHANGEMENTS À VENIR AU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ)

Le gouvernement du Québec étudie depuis quelque temps des changements à apporter au régime public qui couvre l'ensemble des travailleurs québécois, le Régime de rentes du Québec. Au moment d'écrire ces lignes, rien n'est finalisé. Les propositions considérées visent à augmenter le niveau de couverture de tous les Québécois par le RRQ de deux façons :

- En augmentant le salaire maximum tenu en compte par le RRQ;
- En haussant le crédit de rente annuel reconnu par le RRQ.

Évidemment, les taux de cotisations des employés et des employeurs au RRQ augmenteraient afin de financer les hausses de rentes.

Notre Régime se veut, historiquement, un régime dont les bénéficiaires sont intégrés avec ceux payés par le RRQ. Le Secrétariat a préparé une liste des enjeux et considérations que soulèvent ces propositions de changements pour le RRUQ qu'il a présentée au Comité de retraite. Il l'a également transmise à la Table réseau de négociation en début février 2017.

Votre tout dévoué,



Alain Vallée
Directeur général du RRUQ



Eve Belmonte
Directrice de l'actuariat

Rôle de la direction de l'actuariat

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime;
- Conserver, en collaboration avec les employeurs, des données de participation fiables;
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime;
- Collaborer avec le Comité de retraite et les intervenants concernés pour assurer l'application de la Politique de financement, et effectuer des recommandations quant à son usage ou son contenu lorsque requis.

SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

Au début des années 2000, afin de faire face à des risques financiers élevés, l'indexation des rentes a été modifiée au RRUQ :

- Les rentes accumulées avant 2005 comportent une garantie de pleine indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation (IPC); et
- Les rentes accumulées depuis 2005 comportent une garantie d'indexation annuelle selon l'IPC - 3% (avec un minimum de 0%).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, bien que la garantie d'indexation ait été modifiée, le taux de cotisation a continué d'être établi avec l'objectif de verser la pleine indexation de toutes les rentes accumulées (avant et depuis 2005). Pour ce faire, le Comité de retraite a adopté, en 2007, une Politique de financement*, et une réserve pour indexation a été créée. Le Règlement du RRUQ prévoit que la pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005 est versée uniquement lorsque la situation financière du Régime le permet, c'est-à-dire lorsque la réserve pour indexation comporte les sommes nécessaires.

L'indexation conditionnelle a été versée en 2006, 2007, 2008 et pour les six premiers mois de 2009. Depuis cette date, les rentes accumulées depuis 2005 n'ont pu être pleinement indexées car la réserve pour indexation était vide de 2009 à 2015. Il faut noter que même si dans le futur la réserve pour indexation était partiellement remplie, l'application de la Loi fait en sorte que le Comité de retraite ne pourra pas utiliser ces sommes pour verser l'indexation conditionnelle.

En effet, dans le but de stabiliser le financement des régimes de retraite et d'agir avec prudence face à la perspective d'années futures difficiles, la Loi a ajouté des restrictions à l'utilisation des surplus de capitalisation qui se dégagent lors des évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées. Avant de pouvoir utiliser les surplus, le RRUQ doit constituer un coussin (la provision pour écarts défavorables, la « PED ») d'environ 620 M\$. Cette exigence, qui n'existait pas en 2005 lors de la mise en place du mécanisme d'indexation conditionnelle, rend maintenant plus contraignant le mécanisme d'indexation conditionnelle du RRUQ.

* Il est à noter qu'à la suite de changements législatifs, la Politique de financement relève dorénavant de la Table réseau de négociation et non du Comité de retraite.

ÉVALUATION ACTUARIELLE STATUTAIRE

Bases d'évaluation statutaire

Capitalisation

- Hypothèse de continuité du Régime;
- Financement ordonné à long terme;
- Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement;
- Depuis 2014, la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR) stipule qu'une provision pour écarts défavorables (PED) doit être constituée à partir des gains actuariels.

Solvabilité

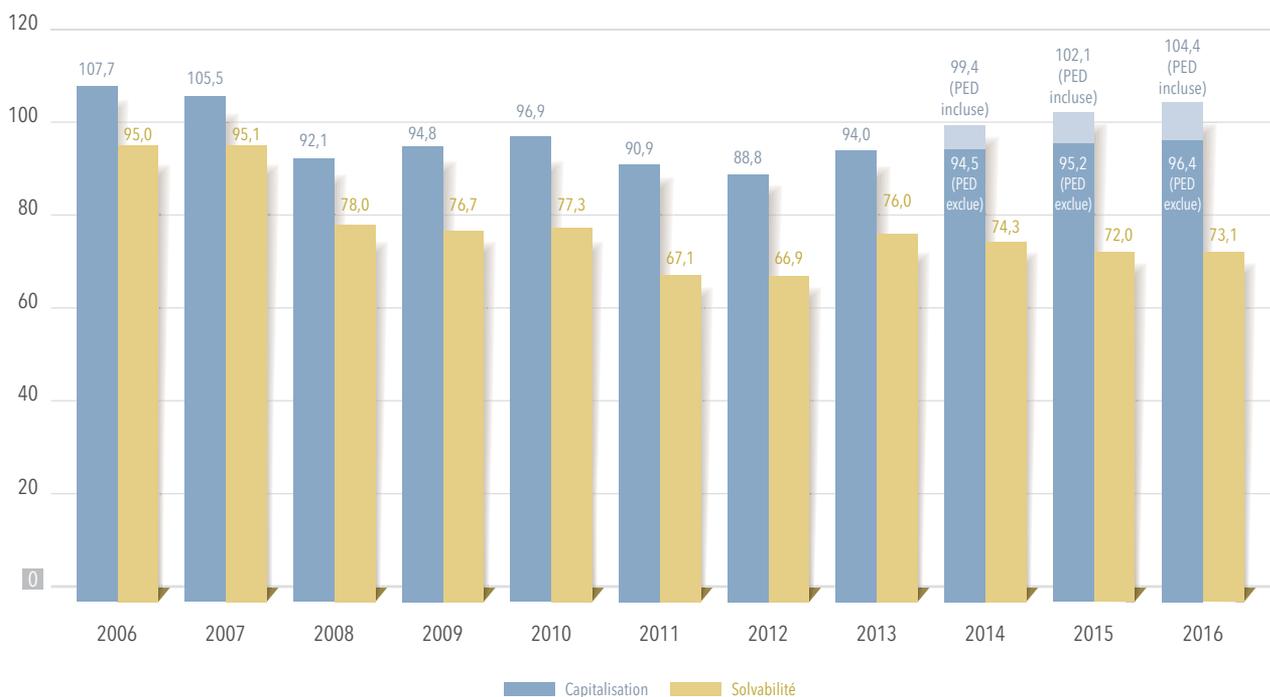
- Hypothèse de terminaison du Régime;
- Taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada).

Pour l'évaluation statutaire, l'indexation des rentes est celle garantie au Régime :

- IPC pour les rentes accumulées avant 2005; et
- IPC - 3 % pour les rentes accumulées depuis 2005.

Les résultats de l'évaluation statutaire sont présentés ci-dessous.

HISTORIQUE DES RATIOS DE CAPITALISATION ET DE SOLVABILITÉ (EN %) AU 31 DÉCEMBRE



Du point de vue statutaire, le RRUQ se trouve en situation de surplus depuis deux ans, puisque la base statutaire considère uniquement l'indexation garantie au Régime et ne peut pas tenir compte de la promesse d'indexation conditionnelle. Le surplus de capitalisation, en date du 31 décembre 2016, est de 165 M\$, et la PED est constituée à 48 %, avec 298 M\$, ce qui place le RRUQ dans une bonne situation financière. Le taux de cotisation minimal requis par la Loi pour 2017 est de 19,0 %

du salaire. Le degré de solvabilité illustre la situation financière du RRUQ dans un contexte hypothétique de terminaison de régime. Il se maintient depuis plusieurs années à un niveau largement inférieur à celui de la capitalisation, car les taux d'intérêt se situent à un creux historique. Les taux d'intérêt utilisés en solvabilité étant plus bas qu'en capitalisation, le passif de solvabilité est plus grand, ce qui cause un degré plus bas.

REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La Politique de financement du RRUQ prévoit que la Revue de la situation financière doit être complétée chaque année afin :

- D'établir la cotisation requise pour financer le Régime en tenant compte de la pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005;
- D'établir le montant de la réserve pour indexation disponible afin de verser la pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005.

Bien que le Comité de retraite ait constaté que la Politique de financement n'est plus adéquate dans le contexte actuel, il doit tout de même continuer de l'appliquer jusqu'à ce qu'elle soit modifiée par la Table réseau de négociation.

Les résultats de la Revue de la situation financière au 31 décembre 2016, ainsi que ceux des deux années précédentes, sont présentés dans le tableau suivant :

	31 DÉCEMBRE		
(MILLIONS DE \$)	2014	2015	2016
ACTIF			
VALEUR MARCHANDE	3 386,0 \$	3 630,0 \$	3 892,8 \$
AJUSTEMENT*	(208,1 \$)	(203,5 \$)	(229,0 \$)
VALEUR LISSÉE DE L'ACTIF	3 177,9 \$	3 426,5 \$	3 663,8 \$
PASSIF ACTUARIEL			
PARTICIPANTS ACTIFS ET INVALIDES	1 730,7 \$	1 778,5 \$	1 839,9 \$
RETRAITÉS ET CONJOINTS SURVIVANTS	1 660,9 \$	1 827,6 \$	1 957,2 \$
PARTICIPANTS INACTIFS AVEC DROITS ACQUIS	55,4 \$	59,8 \$	60,9 \$
PASSIF ADDITIONNEL POUR INDEXATION CONDITIONNELLE	198,0 \$	237,9 \$	267,3 \$
TOTAL	3 645,0 \$	3 903,8 \$	4 125,3 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT)	(467,1 \$)	(477,3 \$)	(461,5 \$)
RATIO	87,2 %	87,8 %	88,8 %
EXCÉDENT (DÉFICIT) SUR VALEUR MARCHANDE	(259,0 \$)	(273,8 \$)	(232,5 \$)
MOINS : PASSIF ADDITIONNEL POUR INDEXATION CONDITIONNELLE	198,0 \$	237,9 \$	267,3 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) SUR VALEUR MARCHANDE AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE POUR INDEXATION	(61,0 \$)	(35,9 \$)	34,8 \$

Le tableau démontre qu'au 31 décembre 2016, la valeur totale de la promesse de pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005 est de 267,3 M\$. Il existe donc un manque à gagner de 232,5 M\$ afin de remplir cette promesse.

* Aux fins de la Revue de la situation financière, les gains et les pertes d'investissements sont reconnus sur une période de cinq ans, afin de stabiliser le taux de cotisation.

Au 31 décembre 2016, la réserve pour indexation comporte 34,8 M\$. Si la législation n'avait pas été modifiée depuis 2005, ce montant aurait pu être utilisé pour distribuer l'indexation conditionnelle des rentes accumulées depuis 2005. Cependant, en 2017, il est impossible pour le Comité de retraite d'utiliser cette somme, en raison de l'environnement législatif qui restreint l'utilisation des surplus. Ainsi, l'indexation conditionnelle des rentes ne peut être versée en 2017.

INDEXATION DES RENTES

L'indexation qui sera versée aux retraités en 2017 est la suivante :

- Pour les rentes accumulées avant 2005 : pleine indexation à l'IPC (soit une augmentation de 1,40%); et
- Pour les rentes accumulées depuis 2005 : IPC - 3% (aucune augmentation puisque l'IPC ne dépasse pas 3%).

Compte tenu du cadre législatif, on peut s'attendre à ce que le mécanisme d'indexation conditionnelle ne puisse pas fonctionner tel que prévu initialement avant plusieurs années, c'est-à-dire pas avant que la PED ne soit pleinement constituée à 620 M\$.

TAUX DE COTISATION

Conformément au Règlement du RRUQ, le Comité de retraite doit déterminer le taux de cotisation chaque année, en se basant sur la Politique de financement du RRUQ en vigueur.

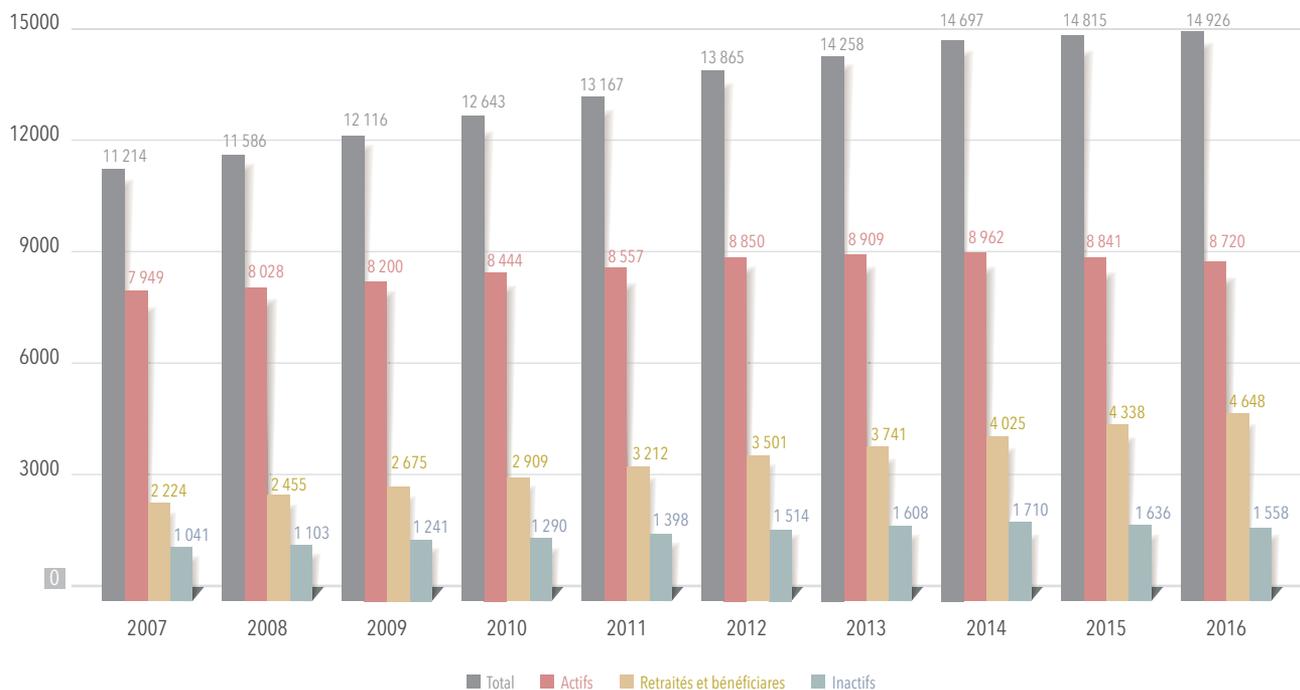
Depuis le 1^{er} janvier 2015, le taux de cotisation au RRUQ est de 21,3% du salaire financé de façon paritaire par les employés et les employeurs participant au Régime. La Politique de financement prévoit que, pour déterminer le taux de cotisation au RRUQ, le Comité de retraite doit examiner le résultat de deux calculs :

- La cotisation minimale requise par la Loi RCR, qui tient compte de l'indexation garantie au Régime uniquement (IPC - 3% depuis 2005). Cette cotisation est égale à 19,0% du salaire pour 2017;
- La cotisation requise par la Politique de financement du RRUQ, dont l'objectif est de financer la pleine indexation de toutes les rentes accumulées au Régime. Cette cotisation est égale à 21,2% du salaire pour 2017.

À sa réunion du 27 avril 2017, le Comité de retraite a résolu de maintenir le taux de cotisation à 21,3% du salaire pour l'année 2017.

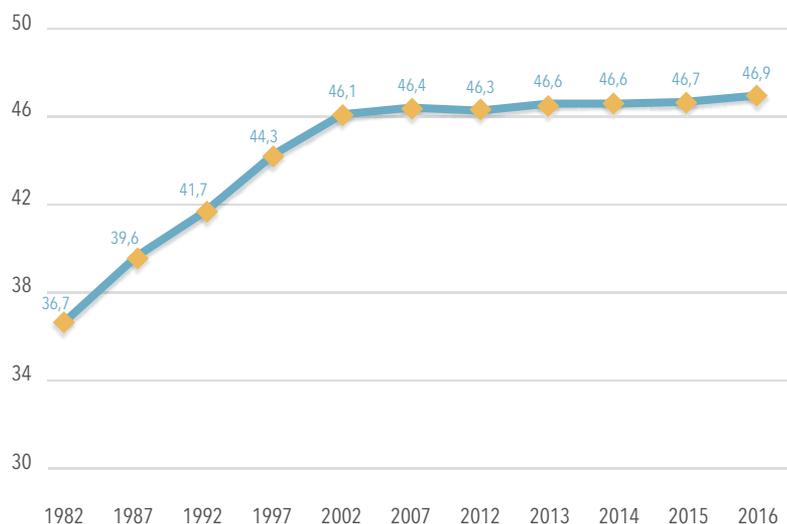
PROFIL DES PARTICIPANTS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS (AU 31 DÉCEMBRE)



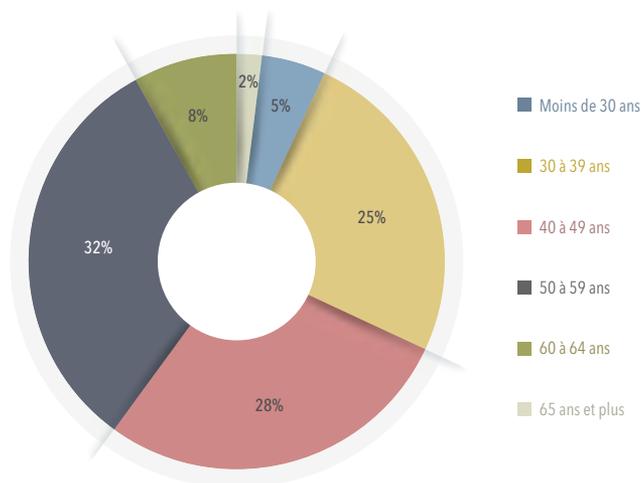
Le nombre total de participants a connu une croissance de 0,75 % en 2016. Le nombre de participants actifs a diminué de 1,4 %, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 7,1 %.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES PARTICIPANTS ACTIFS (AU 31 DÉCEMBRE) (EN ANNÉES)



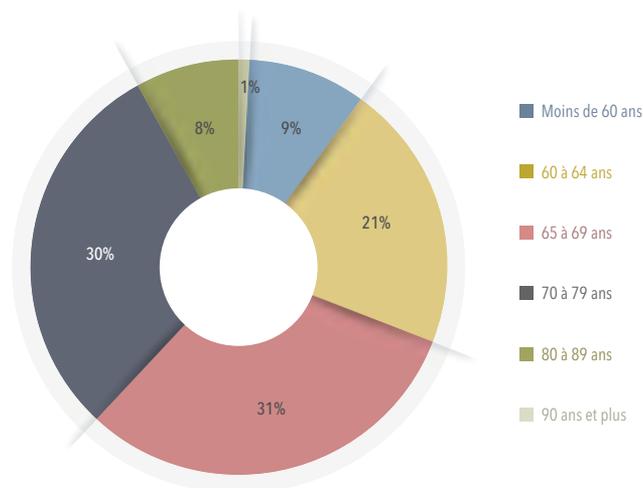
L'âge moyen des participants actifs est relativement stable depuis 2007.

VENTILATION DES PARTICIPANTS ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE
(AU 31 DÉCEMBRE 2016)



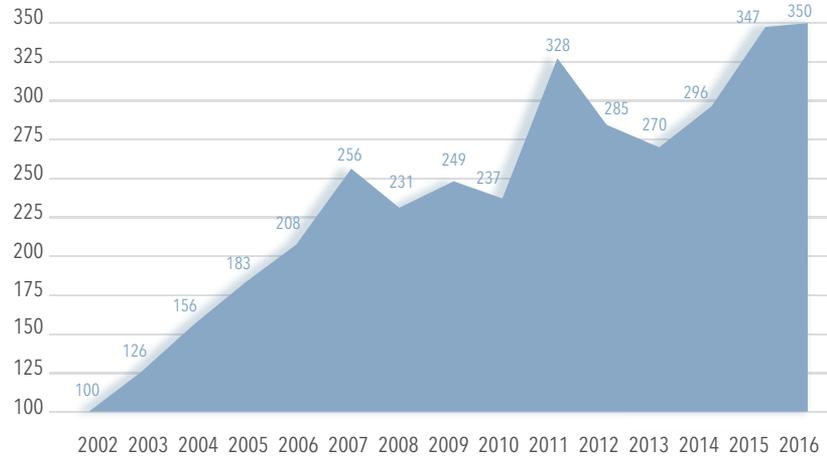
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même depuis quelques années, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

VENTILATION DES RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES
PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2016)



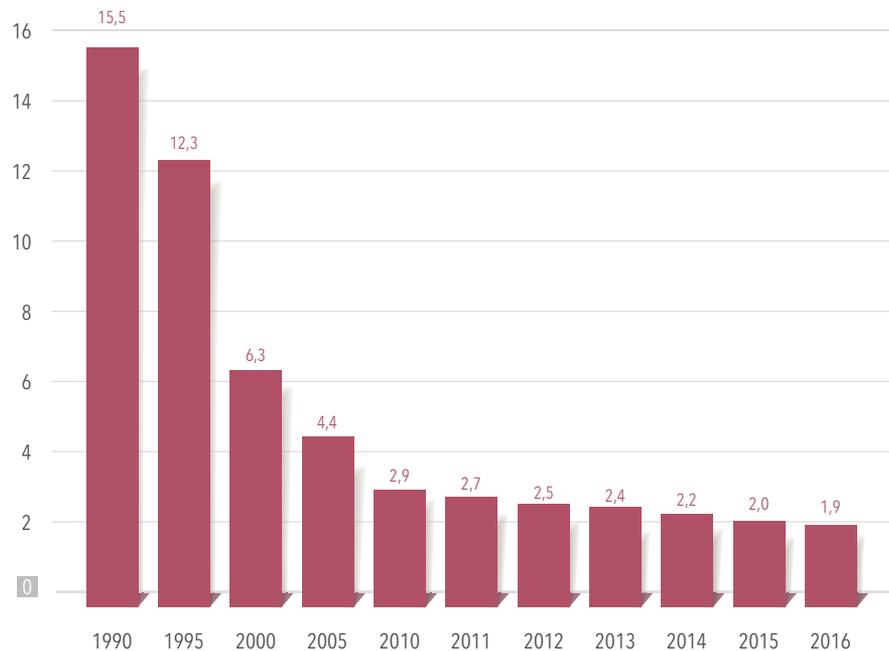
Le groupe de retraités et bénéficiaires âgés de moins de 65 ans représente 30% des 4 648 retraités et bénéficiaires. L'âge moyen des retraités et bénéficiaires s'élève à 68,9 ans.

NOUVEAUX RETRAITÉS



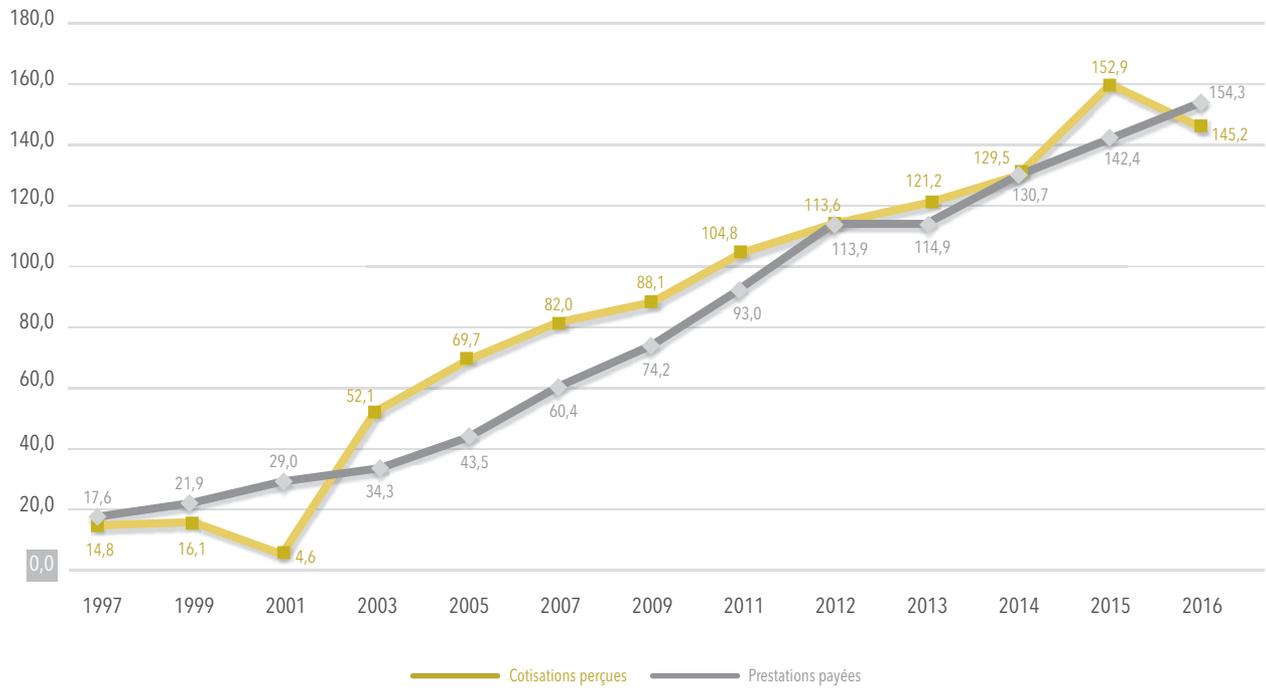
Le nombre annuel de nouveaux retraités avoisine les 300 depuis quelques années.

ÉVOLUTION DU RATIO DU NOMBRE DE PARTICIPANTS ACTIFS PAR RETRAITÉ ET BÉNÉFICIAIRE



L'un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités. Étant donné la stabilité des effectifs du réseau de l'Université du Québec, ce ratio est appelé à diminuer au cours des prochaines années, ce qui signifie une augmentation du poids des obligations financières du Régime découlant des retraités et bénéficiaires.

FLUX MONÉTAIRES (EN M\$)



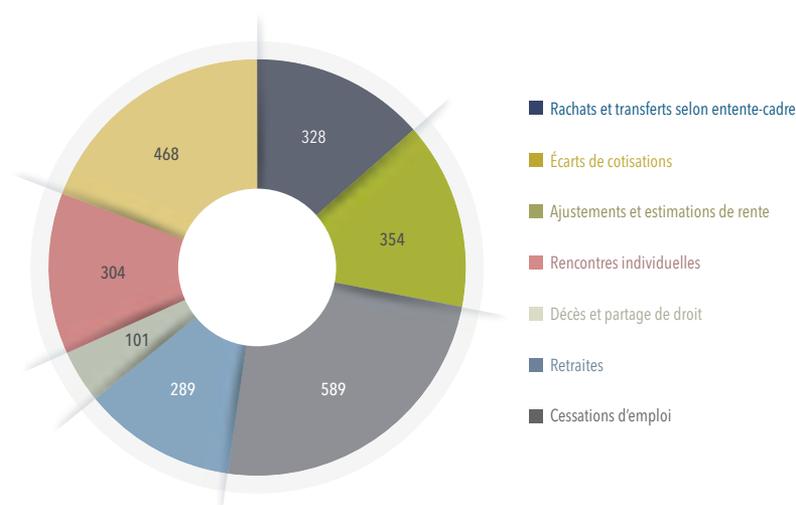
SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

En 2016, le Secrétariat a reçu 2 433 demandes de service, qui se répartissent comme suit :

RACHATS ET TRANSFERTS SELON ENTENTE-CADRE	328
ÉCARTS DE COTISATIONS	468
AJUSTEMENTS ET ESTIMATIONS DE RENTE	354
RENCONTRES INDIVIDUELLES	304
DÉCÈS ET PARTAGES DE DROIT	101
RETRAITES	289
CESSATIONS D'EMPLOI	589
TOTAL	2 433

SERVICE À LA CLIENTÈLE





Sylvie Bombardier
Directrice aux affaires
juridiques et à
la gouvernance

LA GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE AU RRUQ

Les règles de gouvernance qui régissent le fonctionnement du Régime et de ses comités sont toujours d'une grande importance pour les membres du Comité de retraite du RRUQ. Ces règles assurent la bonne gestion du Régime et des comités tout en préservant l'intérêt des participants et des bénéficiaires.

Considérant l'importance qui leur est accordée, ces règles sont actualisées régulièrement. Les pratiques sont également révisées pour améliorer la transparence des procédures et faciliter la surveillance des opérations du Régime.

À cet effet, au cours de l'année 2016, en plus des modifications de concordance rendues nécessaires à la suite des changements législatifs, des ajustements au Règlement intérieur du Comité de retraite ont porté sur :

- La période de vote concernant les membres du Comité de retraite qui sont désignés à l'occasion de l'assemblée annuelle du Régime;
- Les documents tenant lieu de procès-verbaux de l'assemblée annuelle;
- L'alternance des mandats au Comité d'audit;
- Les pouvoirs que le Comité de retraite délègue au Comité de placement relativement aux suivis des recours collectifs de valeurs mobilières;
- L'accessibilité des procès-verbaux et la désignation du secrétaire des comités autres que le Comité de retraite.

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le Comité de retraite est composé de 29 membres⁽¹⁾ répartis comme suit :

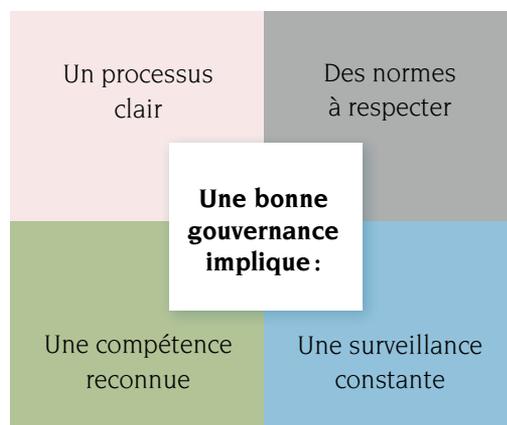
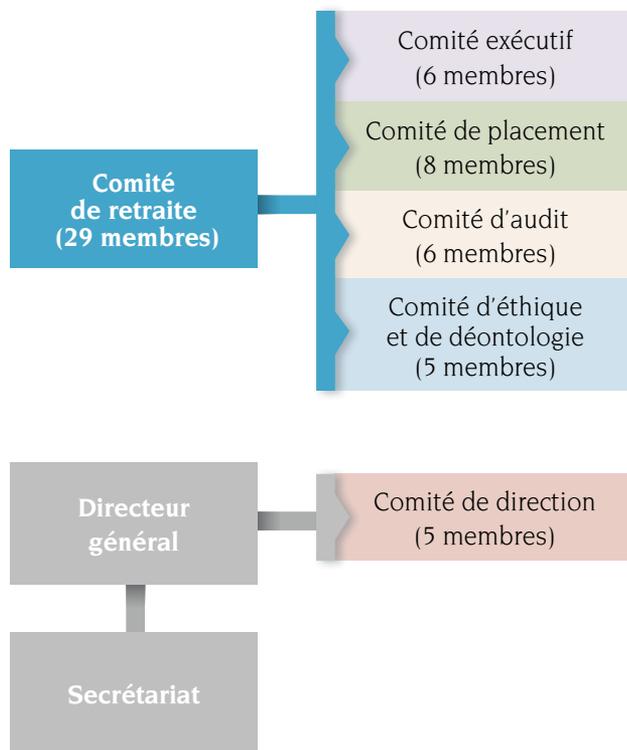
- Chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité »⁽²⁾ du Texte du Règlement du Régime, désigne un membre;

⁽¹⁾ Voir la liste des membres dans la section « Comités et partenaires », page 74.

⁽²⁾ Conformément à la disposition 21.1 du Règlement du Régime, Annexe 6-B, « Régime de retraite de l'Université du Québec » du Règlement Général 6 « Ressources humaines », les corporations ou entreprises couvertes par la définition « autre unité » ont droit de désigner des membres du Comité de retraite si elles comptent au moins cinquante (50) participants, le 31 décembre précédant les nominations à être effectuées.

- Les employés de chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité » du Texte du Règlement du Régime, désignent un membre;
- 4 membres sont élus lors de l'assemblée annuelle :
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires;
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires;
- 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec;
- 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire. Cela signifie que le Comité de retraite doit agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable; il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt des participants ou bénéficiaires .



Dans son ensemble, la structure de gouvernance du RRUQ permet d'assurer une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. D'autre part, la communication et la collaboration demeurent indispensables entre les intervenants du Régime de retraite et de la Table réseau de négociation du régime de retraite et des assurances collectives (Table réseau)⁽³⁾, de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs⁽⁴⁾.

SUIVI LÉGISLATIF CONCERNANT LES RÉGIMES DE RETRAITE DU MILIEU UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC

L'année 2016 a principalement été marquée par le suivi des travaux parlementaires et législatifs concernant la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives* (Loi 13).

Les régimes dont le coût sur base statutaire est inférieur ou égal à 21 % du salaire ne sont pas visés par la restructuration obligatoire de la Loi. Étant donné que le coût du RRUQ au 31 décembre 2015, sur base statutaire, est inférieur à cette limite, celui-ci n'est pas tenu de procéder à la restructuration obligatoire qui découle de la Loi 13.

Pour le RRUQ, le changement le plus marquant des récents ajustements législatifs concernant les régimes de retraite demeure la désignation de l'entité responsable de la Politique de financement du régime. La disposition 142.5 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que celui qui a le pouvoir de modifier le régime doit établir une politique écrite de financement qui satisfait aux exigences prévues par règlement et la réviser régulièrement. Au RRUQ, la Politique de financement, qui a toujours été établie par le Comité de retraite, sera désormais sous la responsabilité de la Table réseau⁽⁵⁾.

SUIVI DES MODIFICATIONS AU RRUQ

Les modifications instaurées en 2015 concernant l'abolition de l'option de conversion des cotisations volontaires en rente viagère à un moment ultérieur à la retraite et l'ajout de l'Appendice IV relativement au paiement des rentes viagères converties des cotisations volontaires ont été complétées. Retraite Québec a confirmé l'enregistrement de ces modifications en date du 16 mars 2016.

Des modifications ont aussi été apportées au Régime pour mettre à jour les taux d'intérêt applicables (2.1.16) et l'Appendice IV du Régime, de même que pour préciser

la disposition 6.4. Retraite Québec a confirmé l'enregistrement de ces modifications en date du 22 août 2016.

COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS

En plus des communications qui sont transmises annuellement aux participants (relevés personnalisés, avis de convocation aux assemblées annuelles, résultats d'élection pour des représentants au Comité de retraite, rapport annuel), les communiqués suivants ont été transmis :

4 février 2016 et 26 juillet 2016

Deux communiqués aux participants concernant les modifications du Régime indiquées ci-dessus.

6 avril 2016

Un communiqué sur l'indexation qui sera appliquée sur les rentes en paiement aux dates d'anniversaire de retraite comprises entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 inclusivement.

10 juin 2016

Un communiqué concernant l'adoption de la Loi 13 touchant le secteur universitaire (*Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives*).

FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU RRUQ

Le Comité de retraite encourage constamment ses membres à acquérir de nouvelles connaissances utiles à l'administration du Régime. À cet effet, le Secrétariat transmet fréquemment des informations aux membres des comités concernant des formations ou des occasions d'acquérir des connaissances pertinentes à l'administration du Régime.

Les membres ont également la possibilité de visionner des capsules électroniques préparées spécialement pour résumer les éléments clés de l'administration du Régime. De plus, les textes diffusés lors de la formation des nouveaux membres sont mis à jour annuellement, avant la journée de formation à cet effet, et ils sont accessibles en tout temps sur site Internet réservé aux membres des comités.

Enfin, pour répondre le plus adéquatement possible aux différentes demandes des comités, effectuer les suivis auprès des conseillers externes et veiller à la conformité des opérations administratives du Régime, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, des conférences ou des webinaires leur permettant de maintenir à jour leurs expertises professionnelles.

⁽³⁾ La Table réseau est un groupe mandaté par le CIRAC (Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives) (du côté syndical) et la Commission de l'administration et des ressources humaines de l'Université du Québec (du côté patronal) pour négocier, notamment, les dispositions du Règlement du RRUQ.

⁽⁴⁾ Les droits et pouvoirs du réseau de l'Université du Québec sont exercés par l'Assemblée des gouverneurs, la plus haute instance décisionnelle du réseau. Le Comité de retraite est l'administrateur du RRUQ. Il ne détient pas le pouvoir de modifier les dispositions du RRUQ. C'est l'Assemblée des gouverneurs qui a le pouvoir de modifier le Règlement du RRUQ, après qu'une entente soit intervenue à la Table réseau de négociation.

⁽⁵⁾ Idem Note ⁽³⁾



André G. Roy
Président du Comité
de retraite

Le Comité de retraite ainsi que les comités auxquels sont déléguées des responsabilités précises, traitent chaque année tous les dossiers qui permettent de confirmer que le rôle de fiduciaire est exercé dans le respect d'une saine gouvernance. On décrit ci-dessous les principales activités de ces comités en 2016.

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ DE RETRAITE

Au cours de ses sept réunions tenues en 2016, le Comité de retraite s'est penché, notamment, sur la Revue de la situation financière du RRUQ, le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015, le taux de cotisation du Régime, l'assurance responsabilité des fiduciaires, le budget et les états financiers. Il a approuvé de nouvelles orientations dans la structure corporative des investissements privés du RRUQ aux États-Unis. Il a aussi pris connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires et des suivis trimestriels du rendement du Régime, en plus des dossiers récurrents.

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. Encore cette année, les membres ont souligné le bon fonctionnement du Régime en général.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif a traité plusieurs dossiers en 2016. Il a tenu six réunions. Il a discuté de la situation financière du RRUQ, du dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 et du taux de cotisation au Régime. Il a analysé les hypothèses du taux d'intérêt à retenir pour l'évaluation actuarielle. Il a fait des recommandations au Comité de retraite à ces sujets. Il a également étudié un rapport formel sur l'application de la Politique de financement (base revue) au 31 décembre 2015.

Le Comité exécutif s'est aussi penché sur plusieurs modifications proposées au Règlement intérieur, notamment la période de vote pour les postes à combler lors des assemblées annuelles, les documents tenant lieu de procès-verbaux des assemblées annuelles, l'alternance des mandats au Comité d'audit, les concordances rendues nécessaires à la suite des changements législatifs touchant les régimes de retraite à prestations déterminées qui ont été adoptés par le législateur québécois au cours de la dernière année, les pratiques concernant l'accessibilité des procès-verbaux et la désignation du secrétaire des sous-comités.

Fin 2015, le gouvernement du Québec avait déposé le projet de loi n° 75 sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire. Le Comité a étudié le projet de Loi en début 2016. Par la suite, la Loi 13 a été adoptée le 8 juin 2016. Le Comité exécutif a approuvé la publication d'un communiqué aux participants du RRUQ sur la Loi 13. Celui-ci a été publié le 10 juin 2016.

Les membres du Comité ont également discuté des enjeux découlant du nouvel environnement législatif au Québec et ont approuvé d'informer la Table réseau de négociation de ces enjeux en faisant suivre à celle-ci le document préparé par le Secrétariat sur le sujet.



Claire Bouchard
Vice-présidente du Comité
de retraite



Matthieu Dufour
Président du Comité
de placement

COMITÉ DE PLACEMENT

En 2016, le Comité de placement (CP) a tenu six réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports; notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires, la révision de tous les mandats et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement. Ils ont également rencontré dix gestionnaires de portefeuille.

En février 2016, les membres du CP ont résilié le mandat d'HR Stratégies. En infrastructures, ils ont approuvé quatre investissements dans des fonds. De plus, en placements privés, ils ont convenu d'investir dans deux nouveaux fonds, soit un en immobilier et un en dettes immobilières.

Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits. Par contre, un mandat pour le suivi des recours collectifs a été accordé à la firme Institutional Shareholder Services (ISS), à la suite du retrait de notre gardien de valeurs pour ce type de service.

Les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité de placement. Finalement, le Comité a discuté des structures de gestion ainsi que des changements à apporter au portefeuille de référence. Les modifications au portefeuille de référence et à la structure de gestion ont été présentées au Comité de retraite.

COMITÉ D'AUDIT

En 2016, le Comité d'audit a tenu trois réunions. Dans le respect de son mandat, les faits marquants des activités des membres ont trait aux points suivants :

- Recommander l'approbation des états financiers 2015 au Comité de retraite (CR);
- Recevoir et assurer un suivi des commentaires et recommandations des auditeurs externes pour l'exercice 2015;
- Analyser, discuter et approuver le rapport des auditeurs sur les taux de rendement de 2015;
- Procéder à l'évaluation de service des auditeurs externes requis annuellement et recommander la reconduction de leur mandat au CR;
- Approuver le plan d'audit externe 2016;
- Recevoir et discuter du résultat de la vérification des données des employeurs de 2015;
- Approuver le processus de vérification des données des employeurs pour 2016;
- Analyser et questionner les résultats de la vérification des rentes de 2016;
- Examiner les états financiers non audités des filiales au même moment que les états financiers annuels du RRUQ, et en recommander l'approbation au CR;
- Analyser et commenter le questionnaire sur le respect des obligations légales et fiscales et le questionnaire sur le contrôle interne à être approuvés par le CR;
- Prendre connaissance des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2016, dont les résultats des recherches et analyses en fiscalité américaine, ainsi que sur la meilleure façon de financer les filiales.



Martin Roch
Président du Comité
d'audit



Magalie Jutras
Présidente du Comité
d'éthique et de déontologie

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

En 2016, les membres du Comité d'éthique et de déontologie (CED) se sont réunis à deux occasions, d'abord à Montréal puis à Québec, et ils ont participé à deux conférences téléphoniques. Comme par les années passées, le CED a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents judiciaires des membres des comités ainsi que celles des employés du Secrétariat, de même que les déclarations d'avantages et de cadeaux reçus. En plus de ses activités courantes, le CED a porté sa réflexion sur la déclaration, à titre de cadeaux ou d'avantages, des formations dont les frais sont assumés par un fournisseur. Le CED a également rédigé un avis portant sur les communications des membres du Comité de retraite, avis qu'il a déposé auprès de ce dernier en fin d'année. Il a aussi amorcé la réalisation d'un projet de capsule d'information portant sur ce même thème. À la suite du départ de son membre externe, le CED a profité de l'occasion pour adapter l'ensemble de ses procédures de recherche de candidats au contexte et aux technologies actuels. Plusieurs candidatures de qualité ont été reçues. Une banque de candidats possédant des compétences spécialisées et une expertise pertinente a ainsi été créée afin de combler d'éventuelles vacances au sein du CED. Les membres ont finalement arrêté leur choix sur un candidat et ont effectué une recommandation en ce sens auprès du Comité de retraite à l'automne.

Synthèse des réunions pour 2016

	NOMBRE DE RÉUNIONS	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS	TAUX DE PRÉSENCE DES MEMBRES AUX RÉUNIONS
COMITÉ DE RETRAITE	7	72	88 %
COMITÉ EXÉCUTIF	6	53	89 %
COMITÉ DE PLACEMENT	6	45	92 %
COMITÉ D'AUDIT	3	25	89 %
COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE	4	39	95 %



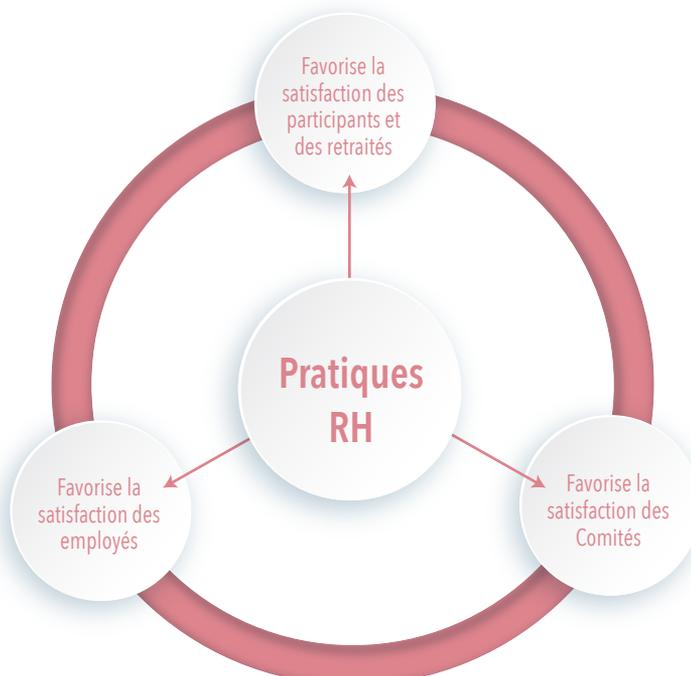
Jérôme Lalande
Directeur des services
administratifs

LES RESSOURCES HUMAINES

LA FIERTÉ DE BIEN FAIRE !

Bien servir la clientèle, voilà une préoccupation constante des employés du RRUQ. Notre personnel est dévoué, compétent et s'applique au quotidien afin de satisfaire les différents comités, les participants et les retraités du RRUQ. Le respect, l'esprit d'équipe, la crédibilité, la qualité de vie au travail et la confiance, sont des valeurs favorisant l'atteinte des objectifs stratégiques. Les initiatives en gestion des ressources humaines sont prises en fonction de cette culture organisationnelle. Toujours à l'affût des nouvelles tendances, le RRUQ favorise un milieu de travail dans lequel défis et équilibre « travail-vie personnelle » vont de pair. Le développement des compétences de façon continue nous assure de maintenir notre expertise. En 2016, nos employés ont participé à 47 formations et conférences permettant l'acquisition de nouvelles connaissances. L'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines représente un avantage concurrentiel pour le RRUQ en favorisant l'attraction, la rétention, la performance et la volonté de s'accomplir dans une organisation dont la mission première est de bien vous servir.

Modèle de l'impact des bonnes pratiques en gestion des ressources humaines au RRUQ



LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'équipe des technologies de l'information (TI) du Secrétariat du RRUQ investit année après année un grand nombre d'heures à améliorer et entretenir le système de gestion des processus et de calculs des prestations. C'est ce système qui permet, entre autres, de calculer les prestations des participants quittant pour la retraite, de produire la correspondance lors du traitement des demandes, de gérer les inscriptions aux rencontres individuelles et même que de voter lors de l'assemblée annuelle. Un tel système évolue dans le temps, pour tenir compte des modifications règlementaires et législatives et pour s'adapter aux changements technologiques, afin d'offrir aux participants un service de haute qualité.

Durant l'année 2016, plusieurs projets ont été menés à terme dans cette optique, notamment :

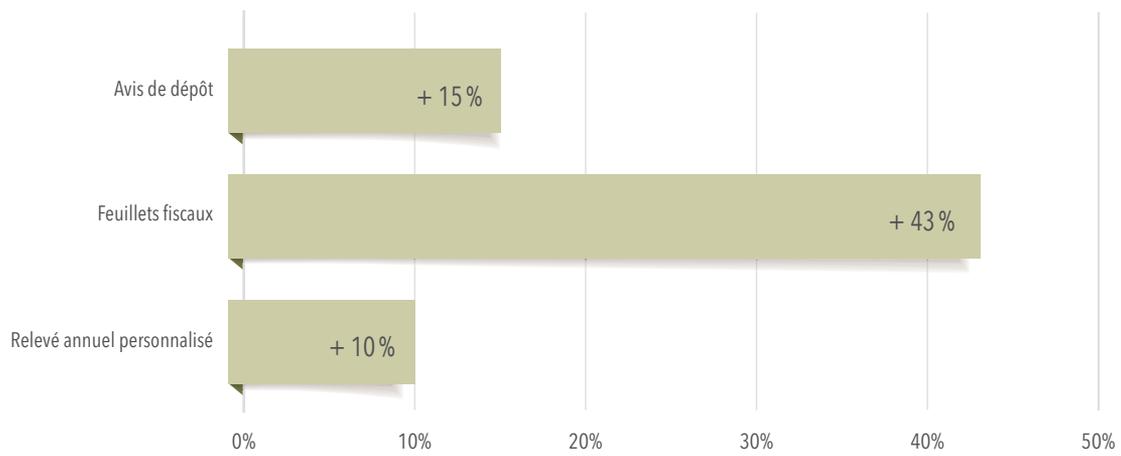
- La numérisation et l'intégration à notre système des dossiers des participants inactifs. Plus de 13 000 dossiers participants ont été numérisés, les plus anciens dossiers datant du début des années 1970;
- L'ajout de la possibilité, pour les participants de plus de 65 ans, d'effectuer une projection de leur rente par le biais de l'outil « Mon Dossier »;
- Un nouveau module facilitant la conciliation des paiements reçus, permettant également d'intégrer plus rapidement les rachats et transferts à nos données une fois le paiement complété.

L'équipe TI a également mis en place un nouvel outil de suivi de l'historique du Règlement du Régime, a révisé son plan de continuité des affaires et a effectué des modifications à la configuration du réseau informatique afin de le rendre le plus sécuritaire possible.

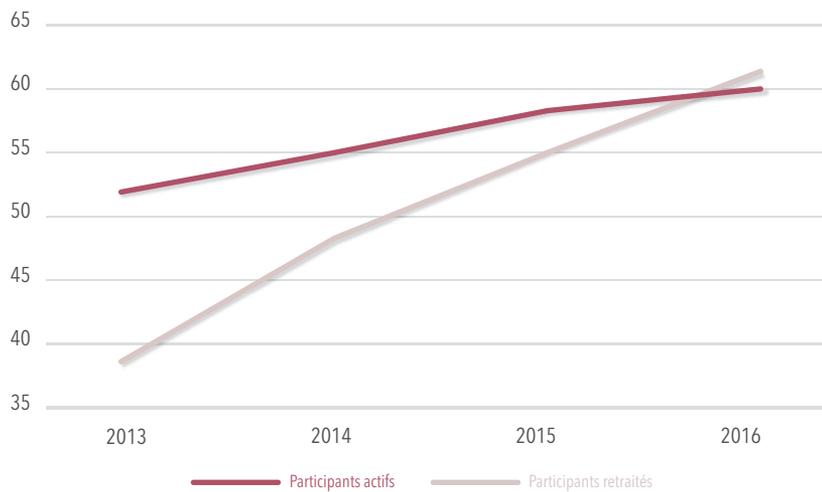
NOS RETRAITÉS TECHNOPHILES

Les statistiques d'utilisation du site Internet et en particulier de la section « Mon Dossier » brossent le portrait suivant des retraités du Régime : ce sont de plus en plus des technophiles ! En effet, fin 2016, plus de 60 % de nos retraités étaient inscrits à la section libre-service du site, dépassant même pour la première fois le groupe des participants actifs. Ils y consultent les différents documents disponibles, comme l'avis de dépôt, le relevé annuel personnalisé et bien entendu les feuillets fiscaux. De plus en plus délaissent la version papier de ces mêmes documents pour la version électronique.

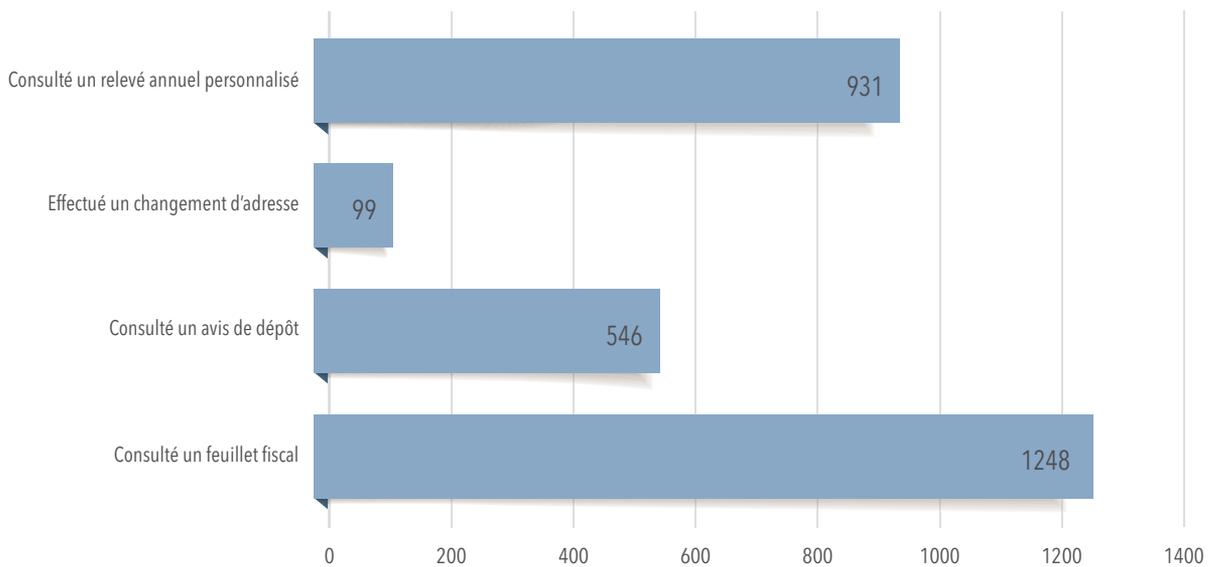
RETRAITÉS AYANT OPTÉ POUR LA VERSION ÉLECTRONIQUE DU DOCUMENT
(AUGMENTATION EN % EN 2016)



POURCENTAGE DES PARTICIPANTS INSCRITS PAR GROUPE



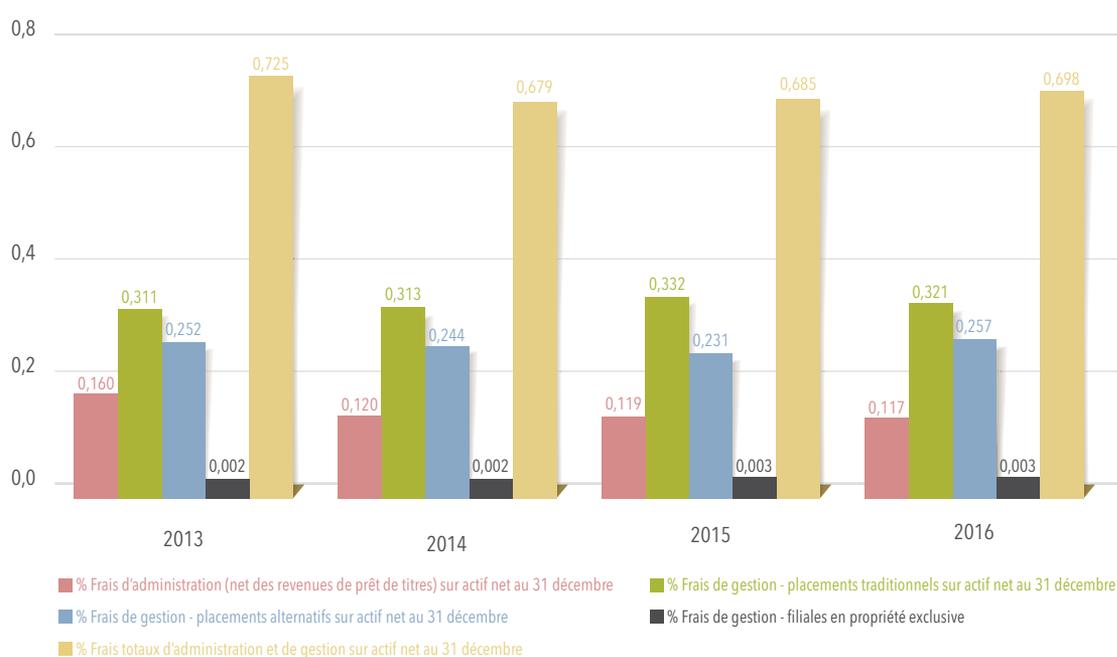
« MON DOSSIER » - NOMBRE DE RETRAITÉS AYANT EN 2016...



FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

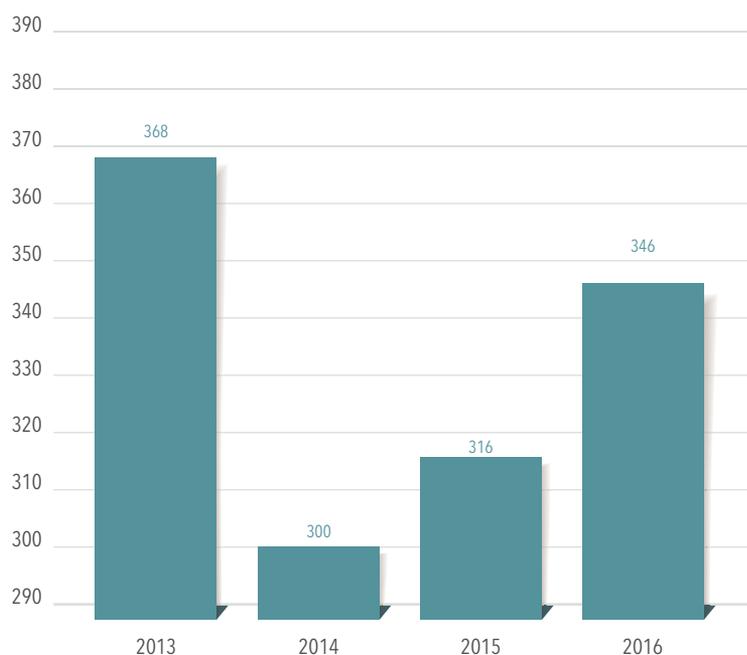
Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

	2013	2014	2015	2016
Frais d'administration	5 252 570	4 412 669	4 675 964	5 163 981
Frais de gestion - placements traditionnels	9 525 001	10 611 358	12 088 832	12 531 641
Frais de gestion - placements alternatifs	7 732 513	8 228 120	8 395 390	10 043 636
Frais de gestion - filiales en propriété exclusive	63 695	72 575	92 469	106 887
Revenus de prêt de titres	(336 557)	(335 219)	(371 623)	(620 728)
Frais totaux d'administration et de gestion	22 237 222	22 989 503	24 881 032	27 225 417
Actif net de fin	3 067 000 000	3 386 000 000	3 630 000 000	3 901 000 000
% Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre	0,160 %	0,120 %	0,119 %	0,117 %
% Frais de gestion - placements traditionnels sur actif net au 31 décembre	0,311 %	0,313 %	0,332 %	0,321 %
% Frais de gestion - placements alternatifs sur actif net au 31 décembre	0,252 %	0,244 %	0,231 %	0,257 %
% Frais de gestion - filiales en propriété exclusive	0,002 %	0,002 %	0,003 %	0,003 %
% Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre	0,725 %	0,679 %	0,685 %	0,698 %



GESTION DES DÉPENSES

Coût moyen des frais d'administration par participant (4 ans)



En 2013, afin de se conformer aux normes comptables, le RRUQ a inscrit une provision liée aux indemnités de départ pour les employés qui prennent leur retraite et qui ont cumulé plus de 10 années de service. En excluant cette charge non récurrente, le coût moyen des frais par participant aurait été de 327\$.



Louis Langlois

Directeur des placements,
du contrôle et de
la comptabilité

LES PLACEMENTS

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

Faits saillants :

- Rendement brut de 8,56 %;
- Actifs sous gestion de 3,9 G\$;
- Hausse de 21,08 % de l'indice canadien S&P/TSX.

Analyse du rendement global

Deux événements en 2016 ont surpris les marchés financiers quant aux attentes, soit le Brexit et les élections américaines. Dans les deux cas, on anticipait un impact négatif important sur les marchés financiers si la population du Royaume-Uni votait en faveur de son retrait de la zone euro, et si celle des États-Unis élisait M. Donald Trump à la Maison Blanche. Deux événements qui, selon plusieurs analystes, avaient peu de chance de se réaliser. Et bien malgré les résultats que l'on connaît aujourd'hui, les marchés boursiers ont au contraire connu une progression permettant à ces derniers de terminer l'année avec de forts gains après l'avoir débuté à la baisse.

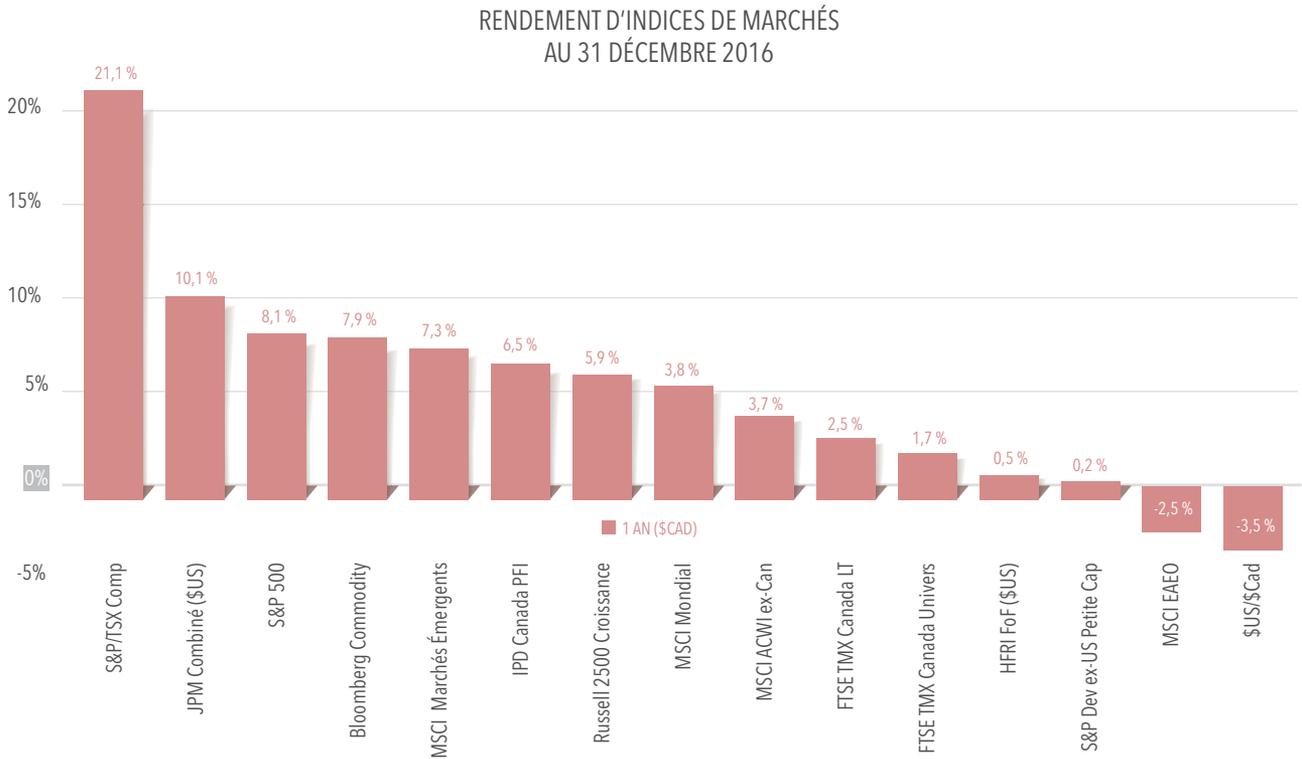
Ce début d'année difficile s'expliquait par différents facteurs :

- Une hausse en fin d'année 2015 du taux d'escompte par la Banque centrale américaine (ci-après « FED ») et d'une à trois autres prévues en 2016;
- Déjà sept années de hausse consécutive des marchés boursiers depuis la crise de 2008, ce qui en fait l'une des périodes les plus longues;
- Dans un environnement de bas taux d'intérêt, les marchés se transigent à des niveaux d'évaluation relativement élevés.

Dans ce contexte de forte volatilité, la majorité des banques centrales sont restées accommodantes en conservant leur taux directeur inchangé afin de permettre à leur économie de se rétablir. La seule exception demeurant la FED qui a finalement augmenté son taux directeur de 0,25 % à la fin de 2016. Par contre, l'élection d'un nouveau président américain très favorable aux investissements en infrastructures et aux baisses d'impôts a grandement contribué à la relance des marchés boursiers en fin d'année.

On peut constater dans le tableau suivant les mouvements des différents indices des marchés financiers au cours de la dernière année (voir Tableau 1).

Tableau 1



RENDEMENT SUR 4 ANS

Pour la période de 4 ans terminée le 31 décembre 2016, le portefeuille global de la Caisse de retraite affiche un rendement annualisé de 10,72 %. Ce rendement est supérieur à celui de 9,24 % de notre portefeuille de référence, procurant une valeur ajoutée de 1,48 % (voir Tableau 2).

La majorité de nos gestionnaires préconisant une approche active ont contribué à cette valeur ajoutée, et tout particulièrement, ceux en actions canadiennes avec une surperformance de 5,78 % au-dessus de l'indice de référence des actions canadiennes, le S&P/TSX, avec un rendement de 8,52 %.

RENDEMENT 2016

Au cours de la dernière année, le rendement obtenu par les actifs de la Caisse a atteint 8,56 %. Ce rendement excède celui de 6,42 % de notre portefeuille de référence par 2,14 % (voir Tableau 3).

Cette performance s'explique en grande partie par :

- Une forte appréciation du marché canadien tel que représenté par l'indice S&P/TSX de 21,08 %, auquel nous ajoutons une valeur ajoutée de nos gestionnaires de 5,24 % ce qui permet de dégager un rendement de 26,32 %; et
- Une structure de gestion favorisant une exposition à la dette et aux actions de pays émergents.

Tableau 2

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE										
ANNÉE	RENDEMENT ANNUEL (%)	RENDEMENT ANNUALISÉ (%)								
		2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	8,56	8,12	9,18	10,72	10,70	9,05	9,48	10,22	6,66	6,36
	6,42	6,77	8,27	9,24	9,07	7,95	8,40	8,65	5,58	5,46
2015	7,68	9,49	11,45	11,24	9,15	9,64	10,46	6,42	6,12	
	7,13	9,21	10,19	9,75	8,25	8,73	8,98	5,48	5,35	
2014	11,33	13,38	12,45	9,52	10,03	10,93	6,24	5,93		
	11,34	11,76	10,63	8,54	9,06	9,29	4,24	5,13		
2013	15,46	13,02	8,92	9,71	10,85	5,42	5,18			
	12,18	10,28	7,62	8,49	8,88	4,26	4,27			
2012	10,63	5,79	7,85	9,72	3,51	3,56				
	8,42	5,40	7,29	8,07	2,74	3,01				
2011	1,17	6,49	9,42	1,81	2,20					
	2,47	6,73	7,96	1,37	1,96					
2010	12,10	13,80	2,02	2,46						
	11,16	10,81	1,01	1,83						
2009	15,52	-2,67	-0,57							
	10,46	-3,72	-1,11							
2008	-18,00	-7,75								
	-16,07	-6,43								
2007	3,77									
	4,33									

	Caisse globale (gras)
	Portefeuille de référence

Avec un rendement de 8,56% en 2016, l'actif net de la Caisse de retraite a progressé de 285 M\$. De ce fait, les actifs sous gestion atteignent 3,9G\$ au 31 décembre.

Au cours de l'année 2016, le Comité de placement (ci-après « CP ») a continué d'injecter de nouvelles sommes dans des mandats en placements privés, en immobilier et en infrastructures. Ces investissements furent monétisés par une diminution de nos actions canadiennes et des autres placements alternatifs. Ces derniers diminuant respectivement de 0,25% et de 1,00% des actifs totaux, alors que les investissements en immobilier, en placements privés et en infrastructures augmentaient respectivement de 0,50%, 0,50% et 0,25% (voir Tableau 3).

Tableau 3

PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE (*)					
CLASSE D'ACTIF	PONDÉRATION		INDICE DE RÉFÉRENCE	PERFORMANCE	
	CIBLE	ACTUELLE		INDICE	PORTEFEUILLE
Titres à revenu fixe	32,0%	31,8%	55,0% FTSE TMX Canada Univers 45,0% FTSE TMX Canada Long Terme	2,01%	4,42%
Actions canadiennes	13,5%	14,3%	S&P / TSX Composite plafonné Rendement total	21,08%	26,32%
Actions étrangères	28,0%	28,7%	MSCI ACWI ex-Canada NDR (\$ CAD)	3,67%	4,31%
Immobilier et participations dans le domaine des ressources naturelles	9,0%	8,8%	IPD Canada Property Fund Index	6,52%	10,24%
Placements privés	7,75%	7,5%	Rendement obtenu par classe d'actif	10,87%	10,87%
Infrastructures	4,75%	4,9%	FTSE TMX Canada Long Terme +2,5%	5,03%	12,29%
Exposition aux commodités par le biais de contrats à terme	3,0%	2,1%	Bloomberg Commodity Rendement Total (\$ CAD)	7,90%	8,64%
Autres placements alternatifs	2,0%	1,9%	HFRI FoF Composite Index \$ US (ajusté pour frais)	1,47%	4,88%
TOTAL	100%	100%		6,42%	8,56%

(*) Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le CP juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille et, en général, le travail accompli par le CP et la direction des placements, du contrôle et de la comptabilité. Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actif. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

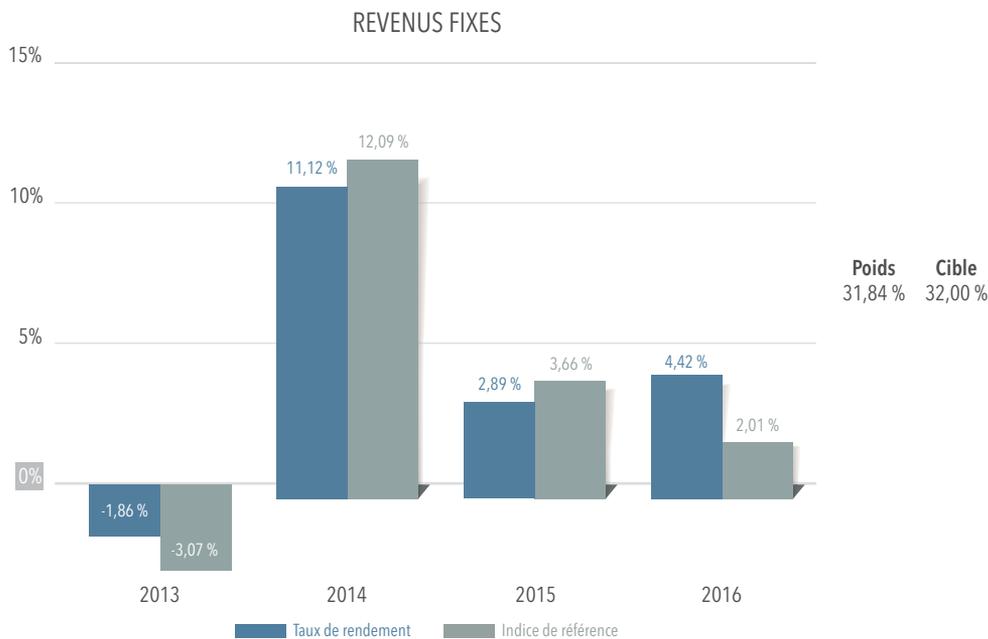
REVENUS FIXES

L'année 2016 aura été caractérisée par deux cycles distincts : le premier, qui a couvert les neuf premiers mois de l'année, a vu les taux d'intérêt reculer à des niveaux de plus en plus faibles, reflétant la modeste croissance économique canadienne. Ainsi à la fin du troisième trimestre de l'année, le marché obligataire cumulait une performance positive notable. L'issue de l'élection américaine a drastiquement renversé la tendance baissière des taux, qui ont dès lors amorcé une ascension aussi rapide qu'importante, faisant chuter de façon brutale le marché obligataire. Il faut d'ailleurs remonter au milieu des années 1990 pour connaître un recul trimestriel aussi marqué. Malgré tout, les indices représentatifs des titres à revenu fixe canadiens présentent tous des rendements positifs en 2016, les obligations de sociétés ayant été plus performantes que les titres gouvernementaux.

Le portefeuille de revenus fixes a su adéquatement naviguer à travers les fluctuations de taux d'intérêt connues en cours d'année. Un positionnement plus défensif de nos gestionnaires, combiné à une allocation structurellement plus élevée en obligations de sociétés par rapport à l'indice de référence, ainsi qu'une allocation en dettes

de pays émergents, ont chacun contribué à la performance relative de la classe d'actif en 2016. Le portefeuille de revenus fixes affiche ainsi une avance de 4,42% pour l'année, un niveau de plus du double de la progression de 2,01% de l'indice de référence (combinant les indices FTSE TMX Canada Univers et FTSE TMX Canada Long Terme), résultant en une valeur ajoutée de 2,41%. Sur une période de quatre ans, le portefeuille de titres à revenus fixes a procuré un rendement annualisé de 4,04%, par rapport à 3,53% pour l'indice de référence, soit une valeur ajoutée annualisée de 0,51%.

La majorité du portefeuille de placements en revenus fixes demeure exposée aux taux d'intérêt canadiens, bien que pour des raisons de diversification une certaine partie profite des marchés et des devises d'autres pays développés et émergents. En fin d'année, un total de 31,8% des actifs totaux de la Caisse était investi en titres à revenus fixes, un niveau légèrement inférieur à la cible stratégique de 32,0%.



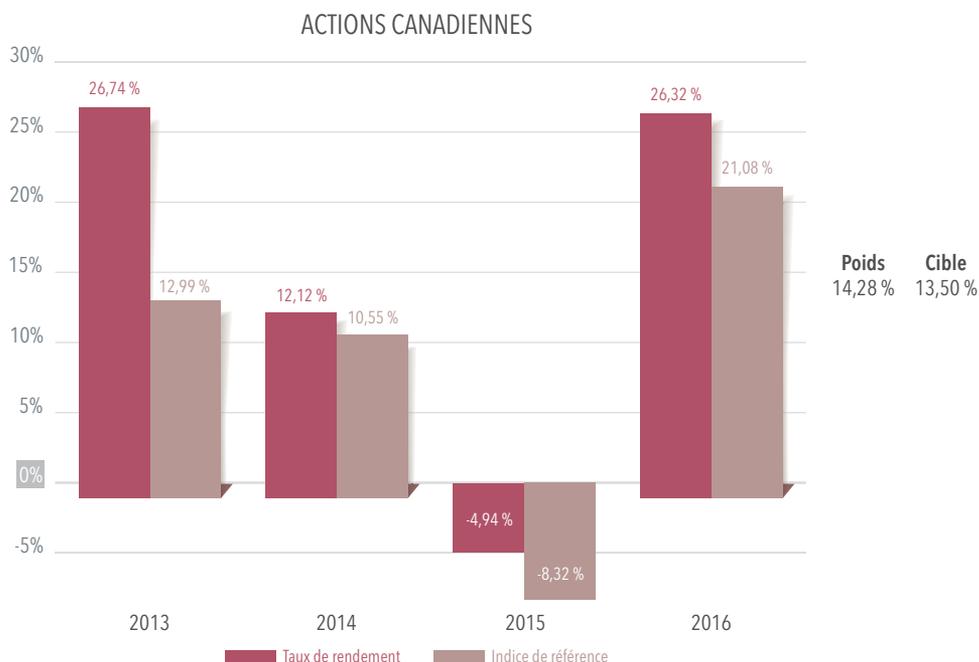
ACTIONS CANADIENNES

Après avoir été à la traîne des marchés boursiers mondiaux pendant cinq années consécutives, le marché boursier canadien s'est enfin distingué en 2016, sous l'impulsion du rebond des secteurs des matériaux (+41 %) et de l'énergie (+35%). Les secteurs traditionnellement plus défensifs, notamment la consommation de base (+7%), ont limité la progression de l'indice. On note que seul le secteur de la santé (-78%) a généré un rendement négatif pour l'année.

Malgré un biais structurel défavorable aux secteurs plus cycliques de l'énergie et des matériaux, le portefeuille d'actions canadiennes a néanmoins surclassé son indice de référence en 2016, affichant une avance de 26,32%, comparativement à 21,08% pour l'indice S&P/TSX Com-

posite, générant ainsi une forte valeur ajoutée de 5,24%. Sur une période de quatre ans, le portefeuille d'actions canadiennes a procuré un rendement annualisé de 14,30%, par rapport à 8,52% pour l'indice de référence, générant une valeur ajoutée annualisée de 5,78%.

Les actions canadiennes totalisaient en fin d'année une valeur correspondant à 14,3% des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une cible stratégique de 13,5%. On rappelle que l'allocation visée en actions canadiennes est en baisse depuis plusieurs années (passant de 13,75% à 13,50% en 2016), et il est anticipé que cette réduction se poursuivra dans le futur, la Politique de placement actuelle visant une allocation ultime de 10%.



ACTIONS ÉTRANGÈRES

L'année 2016 a débuté sur un ton résolument négatif, les actions mondiales chutant pendant les deux premiers mois de l'année face à la perception d'une faiblesse de la croissance économique mondiale et de la recrudescence de tensions géopolitiques. Ce recul fut de courte durée, les actions, notamment par le biais des secteurs cycliques, reprenant leur tendance haussière en mars. La progression du marché boursier américain a continué de surprendre par sa vigueur, étant de plus dynamisée par l'élection de M. Donald Trump. À l'étranger, les actions des marchés émergents ont également profité de la hausse des prix des produits de base et ont inscrit des gains. Du côté des actions de l'Europe et de l'Asie, ces dernières ont tiré de la patte. Le résultat inattendu du vote sur le Brexit a augmenté les inquiétudes entourant l'avenir de l'euro, du taux élevé de chômage et de la faible croissance économique.

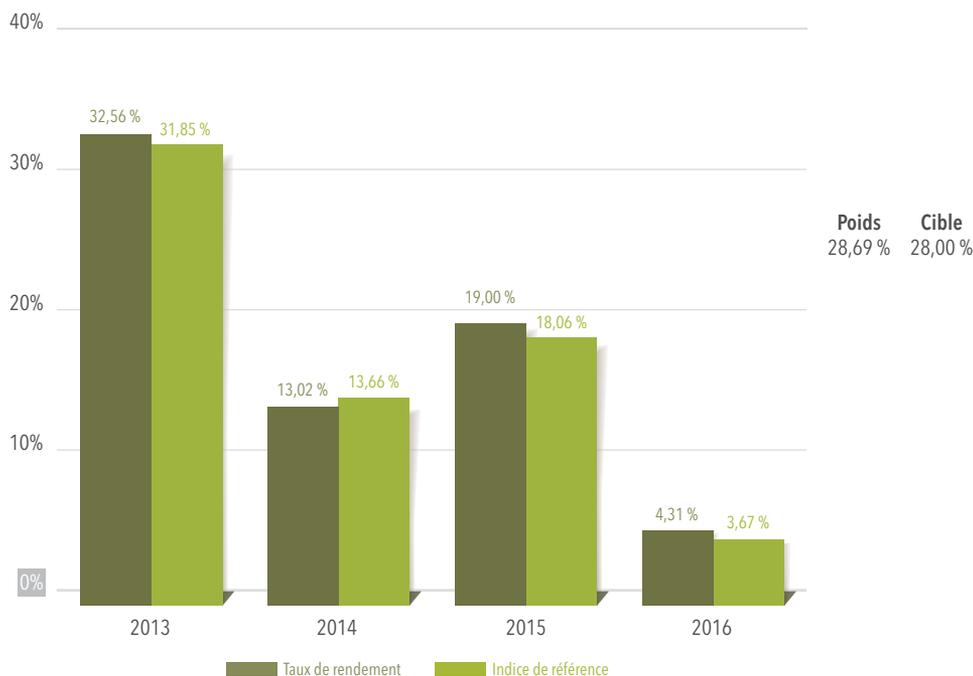
Ainsi en devises canadiennes, l'indice S&P 500 représentant le marché boursier américain a crû de 8,1% (12% en devises locales), l'indice MSCI Europe a reculé de -2,8% (7,2% en devises locales) et l'indice MSCI Pacifique, quant à lui, ne progressant que d'un maigre 0,7% (2,3% en devises locales). Bien qu'ayant été affectés

négativement par le résultat de l'élection américaine au cours du dernier trimestre de l'année, les marchés boursiers des pays émergents ont néanmoins surclassé les bourses des pays développés (sauf les États-Unis), l'indice MSCI Marchés émergents progressant de 7,3% (9,7% en devises locales).

Le portefeuille d'actions étrangères affiche un rendement de 4,31% pour l'année, comparativement à 3,67% pour l'indice de référence (MSCI All Country World Index ex-Canada \$CAD), ajoutant ainsi 0,63% à l'indice. Sur une période de quatre ans, les actions étrangères ont procuré un rendement annualisé de 16,78%, surclassant l'avance de 16,37% pour l'indice, générant ainsi une valeur ajoutée annualisée de 0,40%.

Le portefeuille d'actions étrangères totalisait une valeur, en fin d'année, correspondant à 28,7% des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une cible stratégique de 28,0%.

ACTIONS ÉTRANGÈRES



IMMOBILIER ET CONCESSIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

La performance absolue du portefeuille immobilier et concessions se situe à 10,24% en 2016, soit une surperformance de l'indice de référence (IPD Canada Property Fund Index) de 3,72%.

Cette valeur ajoutée s'explique en grande partie par la surperformance de la Caisse de dépôt et placement du Québec (performance de 11,11%) par le biais de sa filiale immobilière Ivanhoe Cambridge, qui poursuit sa stratégie de diversification géographique et sectorielle, ainsi que du gestionnaire Blackstone (performance de 15,57%), soit un fonds immobilier opportuniste global.

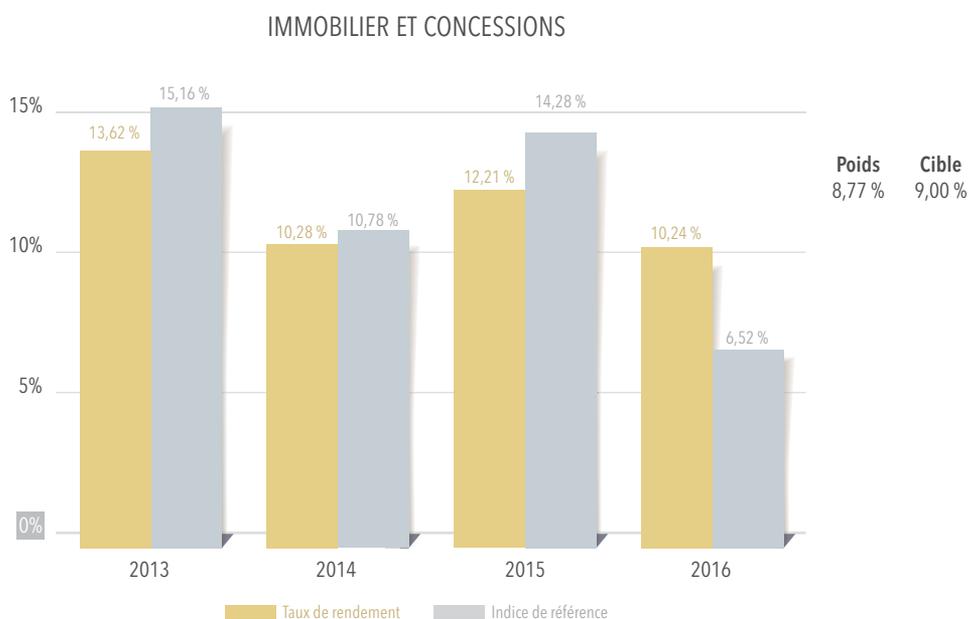
À plus long terme, le portefeuille immobilier et concessions affiche une performance de 11,58% sur 4 ans, soit 0,06% en deçà de son indice de référence.

Notons aussi qu'un investissement de 15 M d'euros a été approuvé au cours de février 2016 dans le 5^e fonds immobilier opportuniste européen du gestionnaire Blackstone: « Blackstone Real Estate Partners Europe V ». Aucun appel de capital ne fut toutefois effectué au cours de l'année 2016.

Par ailleurs, bien que les fonds CRPIF IV du gestionnaire Conundrum et BREP VIII du gestionnaire Blackstone demeurent très récents, une portion importante du capital est déjà déployée par les deux gestionnaires.

Le Fonds de concessions forestières GTI 9 géré par Global Forest Product Partners au New Hampshire, d'une valeur de 18,3 M, présente une performance de 10,1% en 2016. Le fonds a distribué 0,7 M\$ au cours de l'année. Le portefeuille détient des forêts au Brésil, au Chili, en Australie, au Cambodge et en Nouvelle-Zélande. Le Fonds GTI 10 du même gestionnaire atteint 8,9 M\$ en fin d'année avec une performance de -1,7% pour 2016. Les investissements actuels sont au Brésil, au Cambodge, au Chili et en Colombie. L'investissement dans les concessions forestières convient bien aux régimes de retraite par leur horizon à long terme et leur lien avec l'inflation. Le RRUQ a un investissement en concessions agricoles au Brésil, mais le gestionnaire n'a pas encore débuté l'investissement en 2016.

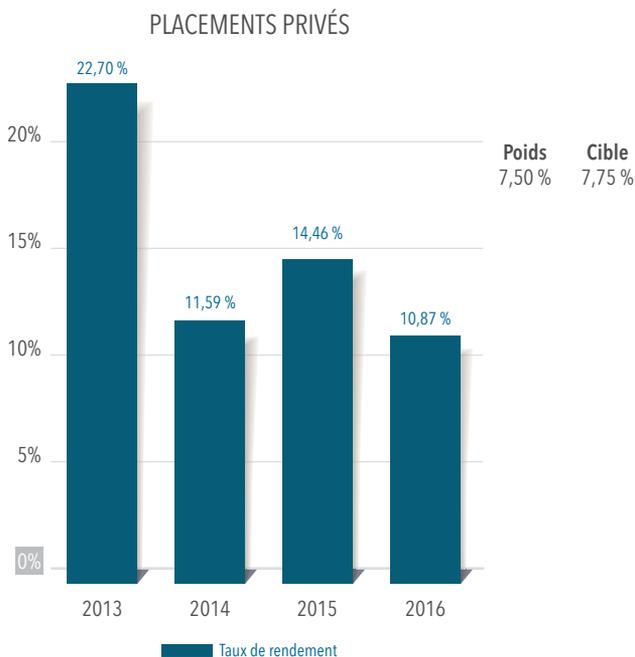
L'exposition à l'immobilier et aux concessions représente 8,77% des actifs totaux de la Caisse.



PLACEMENTS PRIVÉS

Le portefeuille de placements privés génère une performance de 10,87 % pour 2016. Les gestionnaires ont profité d'un environnement de prix relativement élevés pour continuer à vendre des compagnies et distribuer les sommes aux investisseurs. Plusieurs fonds du gestionnaire Ardian ont distribué plus de 2 M\$ chacun au cours de l'année.

Au 31 décembre 2016, l'exposition aux placements privés représente 7,5 % des actifs. Au cours de l'année, un engagement de 15 M d'euros a été approuvé dans le Fonds européen d'acquisition de compagnies de moyenne taille : « ARDIAN LBO VI ».

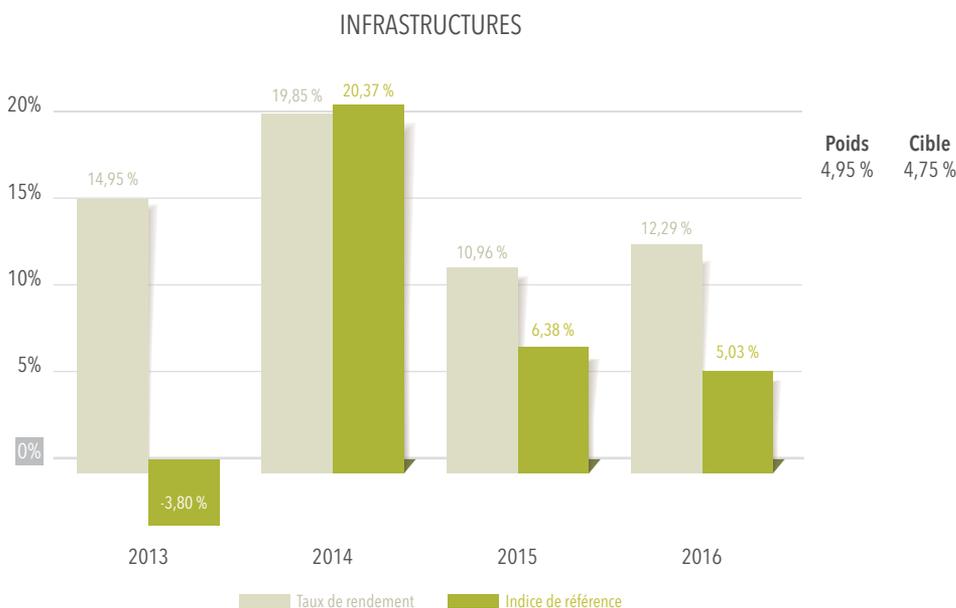


INFRASTRUCTURES

Les investissements en infrastructures sont intéressants pour une caisse de retraite avec leur durée à long terme et leurs revenus stables souvent reliés à l'inflation. L'investissement dans Trencap et les fonds d'infrastructures d'Ardian ont continué à générer des rendements courants intéressants alors que la performance totale de la classe d'actif est de 12,29%. Cette performance représente une valeur ajoutée de 7,26 % sur l'indice de référence.

Au 31 décembre 2016, l'exposition aux infrastructures représente 4,9 % des actifs. Au cours de l'année, quatre nouveaux investissements ont été approuvés :

- Un engagement supplémentaire de 10M\$ dans le Fonds mondial d'infrastructures d'IFM;
- Un engagement de 20 M\$ US dans le Fonds global opportuniste : « Brookfield Infrastructures III (BIF III) »;
- Un engagement de 20M\$ dans le Fonds ouvert : « Axiom Infrastructure Canada II »;
- Un engagement de 20 M\$ US dans le Fonds de marché secondaire d'infrastructures : « Ardian ASF VII Infrastructure ».

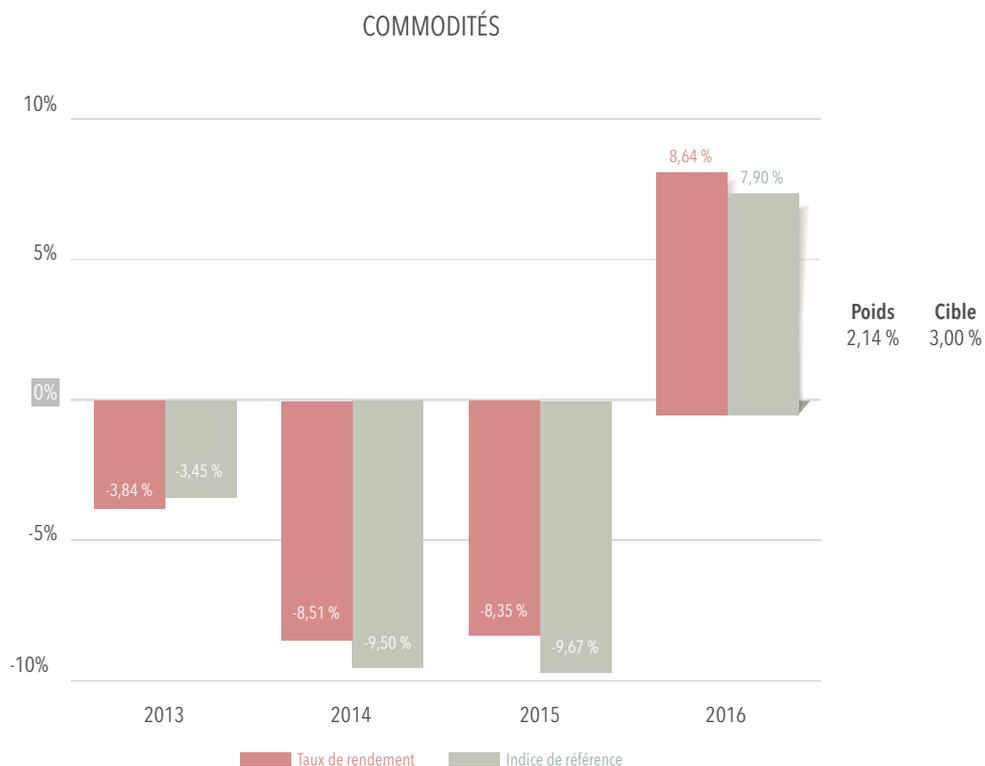


COMMODITÉS

Le RRUQ investit dans les commodités pour la protection contre les hausses d'inflation et l'effet de diversification.

À la fin de 2016, l'investissement en commodités totalisait 2,14% des actifs totaux de la Caisse. Comme l'an dernier, la pondération a été maintenue à sa borne inférieure au cours de l'année 2016.

Pour l'année, il y a eu une grande différence dans les performances des commodités. Alors que le soya perdait près de 25%, le zinc augmentait de plus de 50%. La majorité des secteurs affichent une performance positive à l'exception de l'agriculture et du bétail. Notre gestionnaire a ajouté 0,74% à son indice avec un rendement de 8,64%. Le rendement de l'indice de commodités Bloomberg pour l'année est de 7,90%. La valeur ajoutée est répartie sur plusieurs secteurs, mais la plus grande contribution provient de l'énergie.

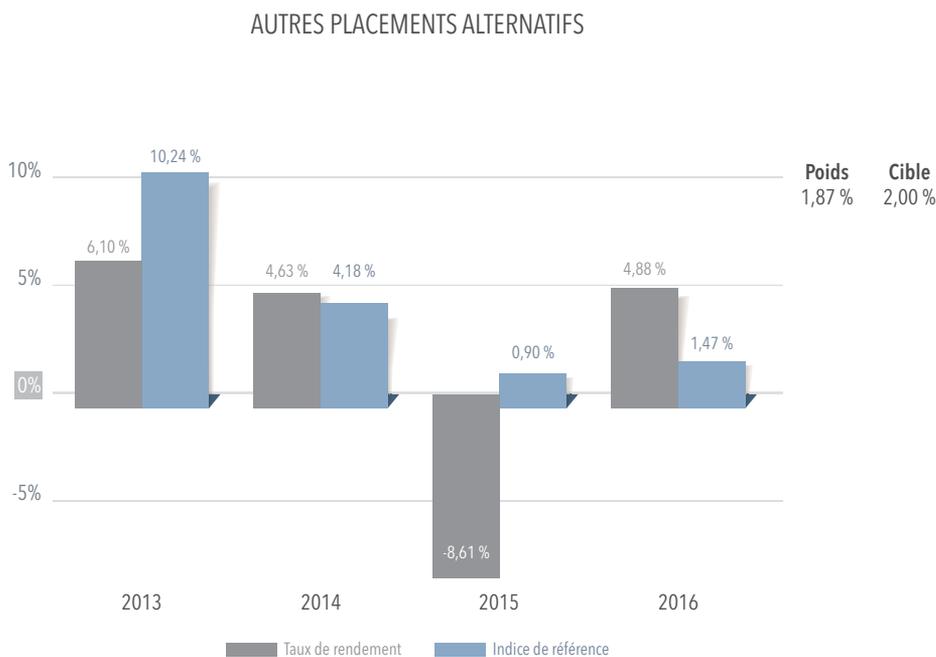


AUTRES PLACEMENTS ALTERNATIFS

L'objectif de ces placements est d'obtenir des rendements absolus avec une faible corrélation avec les autres classes d'actifs de la Caisse, principalement avec les actions. Au cours de l'année, le gestionnaire de betas alternatifs – HRS a été remercié, les sommes ont été reçues en mars 2016. Le gestionnaire de fonds de fonds Private Advisors a décidé de procéder à la liquidation du véhicule. Les sommes seront reçues au cours des prochains trimestres. En fin d'année 2016, 60% des sommes avaient été reçues. Les montants sous gestion (incluant un montant en marché monétaire) sont de 1,9% des actifs totaux. La cible ultime pour la classe d'actif est passée de 4% à 2%.

Au cours de l'année, un engagement de 25 M\$ US a été approuvé dans le fonds de dette immobilière de Brookfield : « Brookfield Real Estate Finance V ».

Pour 2016, le rendement de 4,88% est supérieur de 3,41% à l'indice HFRI Fonds de fonds.



L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En 2016, nous avons voté à 250 assemblées d'actionnaires. Sur les 3 183 propositions de l'ensemble des assemblées annuelles, nous nous sommes prononcés pour sur 43,1% des votes enregistrés, 39,2% contre et 17,7% d'abstention. Comme par les années passées, la majorité des abstentions s'explique dans les cas où il y a impossibilité d'exercer un vote contre des propositions. Ces votes contre les recommandations de la direction demeurent au niveau de la nomination des administrateurs et des firmes de vérification, où le manque d'information ne permettait pas d'exercer favorablement nos votes.

Notre Politique et les rapports d'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site Internet du RRUQ.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers	41
Rapport des auditeurs indépendants	43
États financiers	
État de la situation financière	45
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.....	46
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	47
Notes complémentaires	48



ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AFFÉRENTES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite (CR) conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le soutenir dans ses responsabilités, le CR a mandaté un Comité d'audit (CAU). Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres, ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs audits respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a révisé les états financiers et en a recommandé l'approbation au CR.

En outre, le Cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) Limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2014, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Ce document a été déposé auprès de Retraite Québec le 29 septembre 2015.

Les auditeurs externes du Régime, Ernst & Young, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au CAU pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général



Alain Vallée

Le directeur des placements,
du contrôle et de la comptabilité



Louis Langlois, CFA



Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de l'Université du Québec (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction du Régime pour les états financiers

La direction du Régime est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de l'Université du Québec au 31 décembre 2016, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 27 avril 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109180



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de la situation financière

au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Actif		
Placements (note 4)		
Effets commerciaux	80 952	14 933
Obligations et fonds d'obligations (note 4a)	1 124 435	1 087 519
Actions et fonds d'actions (note 4b)	1 502 131	1 361 244
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme (note 4c)	232 228	220 502
Fonds et prêts hypothécaires (note 4d)	42 813	48 593
Fonds de couverture	31 457	45 787
Placements privés (note 4e)	535 502	471 316
Placements immobiliers	312 861	285 204
Encaisse détenue à des fins de placements	10 706	64 659
	<u>3 873 085</u>	<u>3 599 757</u>
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	6 752	7 247
Cotisations à recevoir des employeurs	6 696	6 657
Revenus de placements à recevoir	7 425	9 469
Transactions sur les placements en voie de règlement	493	225
Autres créances à recevoir	1 750	1 407
	<u>23 116</u>	<u>25 005</u>
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	3 610	266
Immobilisations corporelles et autres actifs	651	670
Encaisse	11 123	10 425
	<u>15 384</u>	<u>11 361</u>
	<u>3 911 585</u>	<u>3 636 123</u>
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	3 610	266
Transactions sur les placements en voie de règlement	1 938	57
Charges à payer	5 090	4 116
Prestations de cessation de services à payer	402	1 627
	<u>11 040</u>	<u>6 066</u>
Actif net disponible pour le service des prestations	<u>3 900 545</u>	<u>3 630 057</u>
Obligations au titre des prestations de retraite selon l'indexation prévue au Régime (notes 6 et 11)	<u>3 865 669</u>	<u>3 665 951</u>
SURPLUS (DÉFICIT)	<u>34 876</u>	<u>(35 894)</u>

Engagements [note 12]

Événement subséquent [note 13]

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Lu et approuvé,



André G. Roy, président



Alain Vallée, Directeur Général

Régime de retraite de l'Université du Québec
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>3 630 057</u>	<u>3 385 626</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS		
Revenus de placements (note 7)	160 533	109 740
Variations de la juste valeur des placements (note 7)	<u>147 347</u>	<u>149 965</u>
	307 880	259 705
Frais de gestion	(22 066)	(19 967)
Honoraires du fiduciaire	(509)	(516)
Frais de transactions	(473)	(511)
Autres	<u>(74)</u>	<u>(65)</u>
	<u>284 758</u>	<u>238 646</u>
ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT		
Cotisations		
Cotisations des membres (note 8)	69 414	70 314
Cotisations des employeurs (note 8)	67 064	68 097
Compensation pour retraite anticipée	526	935
Transferts d'autres régimes	<u>8 179</u>	<u>13 526</u>
	145 183	152 872
Autres revenus	19	19
	<u>145 202</u>	<u>152 891</u>
Prestations		
Prestations de retraite	(139 797)	(127 776)
Prestations de cessation de services	(12 007)	(9 828)
Transferts à d'autres régimes	<u>(2 504)</u>	<u>(4 825)</u>
	<u>(154 308)</u>	<u>(142 429)</u>
	<u>(9 106)</u>	<u>10 462</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 9)		
	<u>(5 164)</u>	<u>(4 677)</u>
Augmentation nette	<u>270 488</u>	<u>244 431</u>
Solde à la fin	<u>3 900 545</u>	<u>3 630 057</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	3 665 951	3 447 000
Augmentation (diminution)		
Modifications des méthodes et hypothèses actuarielles	28 382	61 103
Intérêts cumulés sur les prestations	209 846	202 910
Prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime	113 205	113 178
Prestations versées, nettes des transferts	(146 110)	(128 884)
Autres gains actuariels	(5 605)	(29 356)
Augmentation nette	199 718	218 951
Solde à la fin de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	3 865 669	3 665 951

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Le RRUQ », onglet « Documentation », élément « Règlement ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du Régime participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Politiques de capitalisation

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est fixé par le Comité de retraite, sur recommandation de l'actuaire (voir note 10).

Prestations des années de service

Un participant actif a droit à une rente normale de retraite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans ou l'âge de 60 ans pour les femmes qui participaient au Régime le 1er juin 1975.

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les cinq années correspondantes.

Prestations au décès

Au décès d'un membre non retraité ayant moins de dix ans de service, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Au décès d'un membre non retraité ayant dix ans et plus de service ou au décès d'un membre retraité, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Si le décès survient après la retraite, la rente est de 60 % à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % (maximum de 40 %) ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre (maximum de 80 %). En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Indexation et réserve pour indexation

Pour la participation effectuée avant le 1^{er} janvier 2005, les rentes versées sont indexées selon l'indice des rentes du Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant *a minima* de la loi s'applique pour les rentes différées.

Pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004, les rentes sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à 0 %.

Une réserve pour indexation est constituée et est égale à l'écart entre le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation, et le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation réduite de 3 %, soit celle prévue au Régime. Le montant de cette réserve ne peut excéder l'écart entre la valeur actuarielle nette de l'actif du Régime et le passif actuariel calculé selon l'indexation prévue au Régime (voir note 11).

Cette réserve doit servir à verser l'indexation pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004 afin de permettre que les rentes en cours de paiement soient ajustées selon la formule d'indexation prévue pour la participation effectuée avant le 1^{er} janvier 2005.

2 - BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers du Régime sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

2 - BASE DE PRÉSENTATION (suite)

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les estimations les plus significatives concernent l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que la détermination de la juste valeur des placements privés et immobiliers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par la société d'actuaire indépendants Mercer et correspond à l'évaluation déterminée sur la base de la revue de la situation financière au 31 décembre 2016 tel qu'il a été prévu à la section 23 du règlement du Régime.

iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ».

Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

v) Transactions sur les placements en voie de règlement

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours sont liés aux transactions conclues par le Régime mais non encore réglées. Les montants à payer sur les transactions en cours comprennent les sommes à payer pour le rachat à court terme, au prix convenu, de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

vi) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus de ces placements sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ».

vii) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sous la rubrique « Frais de transactions » dans les activités de placements.

viii) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

ix) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

x) Remboursements

Les montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

xi) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

xii) Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis en dollars canadiens au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les services des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

xiii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, l'équipement et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

xiv) Impôt sur le revenu

Le régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôt.

xv) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des fonds de couverture, des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net au 31 décembre 2016 soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- Les prêts hypothécaires sont composés de titres de longue durée dont le taux d'intérêt est ajusté annuellement selon l'indice canadien des prix à la consommation. Compte tenu des taux à court terme appliqués sur ces prêts, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur en capital;
- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires et administrateurs de ces placements, qui l'établit selon des méthodes d'évaluation reconnues sur le marché. Ces méthodes comprennent notamment l'actualisation des flux monétaires futurs ou le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes. Les états financiers annuels de ces fonds sont audités par des cabinets reconnus d'auditeurs externes.
- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

4 - PLACEMENTS

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec, le Comité de retraite s'est doté d'un *Énoncé de la politique de placement* qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité de retraite s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de l'actif net disponible. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour assurer le versement des rentes de retraite promises incluant la pleine indexation des rentes pour le service rendu à compter de 2005. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

4 - PLACEMENTS (suite)

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 1 500 989 \$ (1 313 995 \$ en 2015) et est composé des effets commerciaux, des obligations, des prêts hypothécaires et des créances.

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, le Secrétariat peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

4 - PLACEMENTS (suite)

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance à moins de un an.

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2016, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 10,5 % ou 405 848 \$ (10,8 % ou 395 008 \$ en 2015) des obligations au titre du Régime selon la pleine indexation, et toute diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 13,1 % ou 506 354 \$ (13,9 % ou 508 755 \$ en 2015) des obligations au titre du Régime selon la pleine indexation.

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 9,0 % sur la valeur du portefeuille obligataire et des hypothèques non indexées, soit environ 116 017 \$ (9,1 % soit environ 107 428 \$ en 2015).

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 3,41 % au 31 décembre 2016 (3,76 % au 31 décembre 2015).

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

4 - PLACEMENTS (suite)

Diversification

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique.
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Le portefeuille de commodités est diversifié en investissant dans des contrats à terme couvrant plusieurs secteurs;
- Les fonds de couverture sont diversifiés par stratégie;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

4 - PLACEMENTS (suite)

4a. Obligations et fonds d'obligations (31,1 % de l'actif net)

	2016		2015	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	1 118 408	1 120 106	1 021 939	1 043 294
Fonds d'obligations étrangères	74 465	92 890	82 204	100 294
	1 192 873	1 212 996	1 104 143	1 143 588
Obligations canadiennes et fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »	(89 596)	(88 561)	(56 015)	(56 069)
	1 103 277	1 124 435	1 048 128	1 087 519

4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes (28,7 % de l'actif net)

	FTSE TMX		Fonds		2016		2015	
	Canada (55 %) univers (45 %) long terme	% de la catégorie	Obligations	d'obligations	Juste valeur	Juste valeur		
	%	%	\$	\$	\$	\$		
Fédérales	30,8	21,5	120 150	120 308	240 458	158 339		
Provinciales et garanties	41,6	50,7	361 910	206 200	568 110	563 751		
Municipales	2,0	0,5	5 540	185	5 725	906		
Sociétés	25,6	42,2	154 491	317 961	472 452	316 633		
Encaisse nette	-	(14,9)	-	(166 639)	(166 639)	3 665		
	100,0	100,0	642 091	478 015	1 120 106	1 043 294		

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	64 799	71 103	35 107	10 642	20 244	16 212	120 150	97 957
Provinciales et garanties	32 371	22 674	53 744	45 417	275 795	283 638	361 910	351 729
Municipales	1 747	762	3 449	144	344	-	5 540	906
Sociétés	77 090	73 206	55 209	35 976	22 192	26 556	154 491	135 738
	176 007	167 745	147 509	92 179	318 575	326 406	642 091	586 330

4 - PLACEMENTS (suite)

Le Régime détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	36 297	(36 258)	14 098	34 307	69 913	62 333	120 308	60 382
Provinciales et garanties	13 604	10 334	42 470	53 377	150 126	148 311	206 200	212 022
Municipales	-	-	-	-	185	-	185	-
Sociétés	204 440	53 745	59 832	77 787	53 689	49 363	317 961	180 895
Encaisse nette et produits dérivés	(166 639)	4 139	-	(474)	-	-	(166 639)	3 665
	87 702	31 960	116 400	164 997	273 913	260 007	478 015	456 964

4a.ii) Fonds d'obligations étrangères (2,4 % de l'actif net)

		2016	2015
	% de la catégorie %	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Obligations			
Amérique latine et Caraïbes			
Brésil	12,9%	11 960	4 283
Colombie	5,1%	4 734	4 844
Mexique	10,5%	9 743	8 425
Autres pays (13) (9 en 2015)	12,6%	11 821	12 085
Europe			
Autres pays (9) (14 en 2015)	13,2%	12 259	25 314
Pacifique/Asie			
Indonésie	9,1%	8 418	11 243
Autres pays (10) (13 en 2015)	8,6%	7 979	7 793
Afrique/Proche et Moyen-Orient			
Afrique du sud	5,8%	5 344	5 296
Turquie	9,6%	8 926	7 041
Autres pays (10) (6 en 2015)	8,8%	8 163	190
Encaisse			
États-Unis	3,8%	3 543	13 780
	100,0%	92 890	100 294

4 - PLACEMENTS (suite)

4b. Actions et fonds d'actions (38,5 % de l'actif net)

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	2016		2015	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actions canadiennes	361 179	542 069	350 452	440 797
Actions et fonds d'actions étrangères	906 660	960 062	793 979	920 447
	1 267 839	1 502 131	1 144 431	1 361 244

Sans la prise en compte du fait que le Régime effectue une gestion active, tout mouvement de l'indice boursier canadien S&P/TSX de 5 % aurait un effet de 27 104 \$ (22 040 \$ en 2015) alors que tout mouvement de l'indice boursier mondial MSCI ACWI ex-Canada de 5 % aurait un effet de 48 003 \$ (46 022 \$ en 2015) sur l'augmentation (diminution) totale de l'actif net disponible pour le service des prestations.

4b.i) Actions canadiennes (13,9 % de l'actif net)

	S&P/TSX	% de la catégorie	2016	2015
			Juste valeur	Juste valeur
	%	%	\$	\$
Services financiers	35,0	25,0	135 683	106 562
Énergie	21,4	17,7	95 678	55 214
Produits industriels	8,9	13,8	74 761	58 003
Consommation discrétionnaire	5,0	12,6	68 436	73 068
Matières premières	11,8	11,5	62 454	49 713
Consommation – produits de base	3,9	6,9	37 242	38 330
Services de télécommunications	4,8	5,5	29 650	26 361
Technologies de l'information	2,8	4,3	23 203	19 806
Immobiliers	3,0	1,8	9 824	-
Services publics	2,8	0,9	5 138	3 930
Soins de santé	0,6	-	-	9 810
	100,0	100,0	542 069	440 797

4 - PLACEMENTS (suite)

4b.ii) Actions et fonds d'actions étrangères (24,6 % de l'actif net)

	% de la catégorie	2016		2015
		Actions	Fonds d'actions	Juste valeur
	%	\$	\$	\$
Amérique				
États-Unis	32,7	43 170	270 362	313 532
Autres pays (7) (6 en 2015)	6,0	1 405	56 242	57 647
Europe				
Royaume-Uni	6,0	31 296	25 932	57 228
Autres pays (21) (21 en 2015)	19,3	75 606	110 096	185 702
Pacifique/Asie				
Chine	7,4	-	71 032	71 032
Japon	13,4	37 094	91 898	128 992
Autres pays (11) (11 en 2015)	12,5	14 095	106 146	120 241
Afrique/Proche et Moyen-Orient 6 pays (6 en 2015)	2,7	705	24 983	25 688
	100,0	203 371	756 691	960 062

4c. Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme

	2016		2015	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
S&P 500	158 887	149 419	147 461	144 330
Bloomberg Commodity Index	81 641	82 809	72 973	76 172
	240 528	232 228	220 434	220 502

4c.i) S&P 500 (3,8 % de l'actif net)

Le Régime détient, au 31 décembre 2016, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 148 893 \$ (145 044 \$ en 2015) sur l'indice S&P 500.

4 - PLACEMENTS (suite)

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2016			2015		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	0,1	8 269	115	13,5	25 643	19 518
Effets commerciaux	19,3	28 878	28 878	5,0	7 162	7 162
Fonds hypothécaire	21,3	32 144	31 865	2,6	3 736	3 766
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	59,3	89 596	88 561	38,8	56 015	56 069
Fonds de fonds de couverture	-	-	-	40,1	54 905	57 815
	100,0	158 887	149 419	100,0	147 461	144 330

4c.ii) Bloomberg Commodity Index (2,1 % de l'actif net)

Le Régime détient, au 31 décembre 2016, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite correspondant aux bons du Trésor américains d'une durée variant de un à trente-six mois pour une valeur d'engagements de 82 928 \$ (76 319 \$ en 2015) sur l'indice Bloomberg Commodity Index.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2016			2015		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur les marges	2,9	2 435	2 440	6,9	4 841	5 225
Effets commerciaux	97,1	79 206	80 369	93,1	68 132	70 947
	100,0	81 641	82 809	100,0	72 973	76 172

4d. Fonds et prêts hypothécaires (1,1 % de l'actif net)

	2016		2015	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds hypothécaires	26 073	26 309	28 732	29 346
Prêts hypothécaires	16 504	16 504	19 247	19 247
	42 577	42 813	47 979	48 593

4 - PLACEMENTS (suite)

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des membres retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario. Elles sont subventionnées par le gouvernement du Canada et les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

4e. Placements privés (13,8 % de l'actif net)

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2016				2015			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et fonds canadiens	323 481	270 121	238 967	288 766	291 900	239 224	209 074	245 248
Sociétés et fonds étrangers	235 208	139 989	93 981	87 030	204 550	122 603	81 911	82 553
Sociétés en propriété exclusive	-	-	142 183	159 706	-	-	130 500	143 515
	558 689	410 110	475 131	535 502	496 450	361 827	421 485	471 316

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés.

4e.i) Placements privés – Sociétés en propriété exclusive (4,1 % de l'actif net)

	2016		2015	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
6714919 Canada limitée	33 414	38 992	32 099	38 768
4417925 Canada inc.	22 237	4 501	22 235	2 475
6982620 Canada inc.	23 346	38 354	22 069	34 822
4491149 Canada inc.	17 177	19 617	17 175	23 002
7506317 Canada inc.	19 898	27 618	19 846	26 007
8216339 Canada inc.	14 965	17 067	14 134	15 590
9112553 Canada inc.	6 948	8 848	2 924	2 851
9294040 Canada inc.	19	-	18	-
9655506 Canada inc.	4 179	4 709	-	-
	142 183	159 706	130 500	143 515

4 - PLACEMENTS (suite)

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concession agricoles et forestières.

4f. Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi, avant et après la répartition des titres détenus indirectement par l'entremise des fonds communs et des sociétés en commandite :

	Détenus		2016	2015
	directement	indirectement	Juste valeur totale	Juste valeur totale
	\$	\$	\$	\$
Devises				
Dollar américain	343 687	475 365	819 052	743 049
Dollar Hong Kong	3 781	37 788	41 569	52 251
Euro	67 152	119 212	186 364	203 078
Livre sterling	28 343	50 708	79 051	70 957
Yen	37 094	52 154	89 248	93 779
Autres devises (32) (32 en 2015)	34 127	244 459	278 586	237 081
	514 184	979 686	1 493 870	1 400 195

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats en cours au 31 décembre 2016.

	Devise	Échéance	Nominale	Taux	2016	Nominale	Taux	2015
					Juste valeur			Juste valeur
					\$			\$
Obligations	USD	janv-17	22 000	1,3150	568			-
	USD	mars-17	(27 149)	1,3361	(99)			-
	USD				-	(40 000)	1,3360	(2 123)
	USD				-	(28 942)	1,3734	(447)
	JPY	janv-17	2 440	0,0116	-			-
	JPY	janv-17	2 618	0,0116	-			-
					469			(2 570)

4 - PLACEMENTS (suite)

Tout mouvement de 5 % du dollar canadien aurait les effets suivants, incluant l'effet des contrats sur devises, sur les placements libellés en devises étrangères et sur la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre:

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Devises		
Dollar américain	40 585	32 490
Dollar Hong Kong	2 078	2 615
Euro	9 318	10 155
Livre sterling	3 953	3 545
Yen	4 465	4 690
Autres devises	13 929	11 855

4g. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

				<u>2016</u>
	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	80 952	-	80 952
Obligations et fonds d'obligations	-	1 117 087	7 348	1 124 435
Actions et fonds d'actions	1 496 708	3 035	2 388	1 502 131
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	96 916	135 312	-	232 228
Fonds et prêts hypothécaires	26 309	16 504	-	42 813
Fonds de couverture	-	31 457	-	31 457
Placements privés	-	-	535 502	535 502
Placements immobiliers	-	-	312 861	312 861
Encaisse détenue à des fins de placements	-	10 706	-	10 706
	1 619 933	1 395 053	858 099	3 873 085
	42%	36%	22%	100%

4 - PLACEMENTS (suite)

				2015
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	14 933	-	14 933
Obligations et fonds d'obligations	-	1 075 668	11 851	1 087 519
Actions et fonds d'actions	1 361 244	-	-	1 361 244
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	58 372	104 315	57 815	220 502
Fonds et prêts hypothécaires	29 346	19 247	-	48 593
Fonds de couverture	-	45 787	-	45 787
Placements privés	41	-	471 275	471 316
Placements immobiliers	-	-	285 204	285 204
Encaisse détenue à des fins de placements	-	64 659	-	64 659
	<u>1 449 003</u>	<u>1 324 609</u>	<u>826 145</u>	<u>3 599 757</u>
	40%	37%	23%	100%

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2016 et 2015, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

4 - PLACEMENTS (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

						2016
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations	11 851	(69)	1 329	(5 763)	7 348	186
Actions et fonds d'actions	-	(88)	2 476	-	2 388	(88)
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	57 815	(2 910)	12 522	(67 427)	-	-
Placements privés	471 275	10 581	58 966	(5 320)	535 502	60 371
Placements immobiliers	285 204	13 259	17 176	(2 778)	312 861	119 009
	826 145	20 773	92 469	(81 288)	858 099	179 478

						2015
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations	2 053	242	9 693	(137)	11 851	242
Actions et fonds d'actions	-	-	-	-	-	-
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	92 537	6 296	4 111	(45 129)	57 815	2 910
Placements privés	361 241	16 178	112 259	(18 403)	471 275	49 807
Placements immobiliers	252 357	25 502	7 345	-	285 204	105 749
	708 188	48 218	133 408	(63 669)	826 145	158 708

5 - PRÊTS DE TITRES

Les transactions conclues aux 31 décembre 2016 et 2015 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	421 724	317 966
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	426 579	324 068
Espèces	3 610	266

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 3 610 \$ (266 \$ en 2015) au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, la contrepartie conservera les titres prêtés donnés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le courtier ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées aux 31 décembre 2016 et 2015 sur la base de la revue de la situation financière à cette date, comme il est prévu à la section 23 du règlement du Régime.

La valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime ainsi que selon la pleine indexation (notes 10 et 11) a été déterminée au moyen des hypothèses les plus probables selon la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant. Les écarts entre les résultats obtenus selon la méthode précitée et ceux obtenus selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (méthode requise en vertu du chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*) sont non significatifs.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	%	%
Taux d'actualisation	5,70	5,75
Rendement de l'actif ⁽¹⁾	5,70	5,75
Augmentation des échelles salariales	2,50	2,50
Pleine indexation des rentes	2,00	2,00

(1) Le rendement de l'actif présenté est net de tous les frais d'administration, de gestion et inclut une provision pour écart défavorable.

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

Toutefois, le taux d'indexation des rentes et les augmentations salariales pour l'année suivant la date d'évaluation étant connus, ceux-ci sont utilisés à la place des hypothèses à long terme.

Les hypothèses suivantes ont donc été utilisées :

	Au 31 décembre 2016 pour l'année 2017	Au 31 décembre 2015 pour l'année 2016
Augmentations de salaire en plus de l'échelle de salaires	1,25 % par année	1,25 % par année
Pleine indexation des rentes	1,40 %	1,20 %

7 - ACTIVITÉS DE PLACEMENTS

Les revenus (dépenses) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Variations de la juste valeur des placements		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse, effets commerciaux	789	672	(899)	686	(110)	1 358
Obligations et fonds d'obligations	41 839	37 847	(4 865)	12 399	36 974	50 246
Actions et fonds d'actions	34 339	37 001	104 880	87 493	139 219	124 494
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	29 334	(1 509)	(16 834)	2 813	12 500	1 304
Fonds et prêts hypothécaires	2 004	2 439	(260)	99	1 744	2 538
Fonds de couverture	748	909	(4 570)	(2 956)	(3 822)	(2 047)
Placements privés	34 909	31 128	12 515	16 262	47 424	47 390
Placements immobiliers	16 620	4 917	13 273	25 514	29 893	30 431
Gestion des devises et fluctuation de taux de change	(918)	(4 088)	44 107	7 655	43 189	3 567
Autres revenus de placements	869	424	-	-	869	424
	160 533	109 740	147 347	149 965	307 880	259 705

8 - COTISATIONS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Membres		
Cotisations de l'année courante	66 460	66 966
Ajustements d'années antérieures	48	703
Rachats d'années de service	1 895	1 690
Cotisations additionnelles	1 011	955
	<u>69 414</u>	<u>70 314</u>
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	66 460	66 966
Ajustements d'années antérieures	86	711
Rachats d'années de service	518	420
	<u>67 064</u>	<u>68 097</u>

9 - FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent ainsi :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	3 489	3 294
Déplacements et réunions	129	93
Dépenses d'exploitation	637	672
Frais externes	551	272
Honoraires des actuaires	200	185
Honoraires des auditeurs	36	36
Autres dépenses	122	125
	<u>5 164</u>	<u>4 677</u>

10 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le Régime définit son capital comme étant l'excédent (le déficit) de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite.

Les objectifs du Régime en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 4), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du Régime se situant dans les 3 ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du Régime.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2014 et a été enregistrée auprès de Retraite Québec et de l'Agence du Revenu du Canada le 29 septembre 2015. La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2017.

En vertu du règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation fixé par le Comité de retraite depuis le 1^{er} janvier 2015 est de 12,7 %. Ce taux, appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties. Ce taux était de 10,8 % en 2014.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

Le déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation s'établit comme suit à la suite des travaux effectués par Mercer :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 900 545	3 630 057
Valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	4 132 957	3 903 849
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	<u>(232 412)</u>	<u>(273 792)</u>

11 - RÉSERVE POUR INDEXATION

La réserve pour indexation est tributaire de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation déterminée en fonction de la revue de la situation financière, comme il est prévu à la section 23 du règlement du Régime.

Au 31 décembre 2016, la réserve cumulative nécessaire pour la pleine indexation est de 267 288 \$ (237 898 \$ au 31 décembre 2015). Cette réserve pour indexation couvre l'écart entre la pleine indexation et celle prévue par le Régime pour tous les membres et bénéficiaires pour le service depuis le 1^{er} janvier 2005. Le manque à gagner afin de combler la réserve pour indexation s'établit de la façon suivante :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Coût cumulatif de la réserve pour la pleine indexation		
Solde au début	237 898	197 969
Intérêts cumulés	14 178	12 163
Coût de l'exercice	17 367	16 355
Perte (gain) d'expérience et changement d'hypothèses	<u>(2 155)</u>	<u>11 411</u>
Solde à la fin	<u>267 288</u>	<u>237 898</u>
Réserve pour indexation, représentant le moins élevé de : (sans être inférieur à 0 \$ et excéder b))	34 876	-
a) Excédent de :		
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 900 545	3 630 057
Valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime	<u>3 865 669</u>	<u>3 665 951</u>
	<u>34 876</u>	<u>(35 894)</u>
b) Coût cumulatif de la réserve pour la pleine indexation	<u>267 288</u>	<u>237 898</u>
Conciliation des déficits		
Insuffisance cumulative de la réserve pour pleine indexation	267 288	237 898
(Excédent) déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime	<u>(34 876)</u>	<u>35 894</u>
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	<u>232 412</u>	<u>273 792</u>

12 - ENGAGEMENTS

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2024.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$
2017	225
2018	225
2019	226
2020	235
2021	235
2022 et suivantes	685
	<hr/> 1 831 <hr/>

13 - ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 16 mars 2017, une entente de principe est intervenue à la Table réseau ayant pour effet de modifier les dispositions du Régime à compter du 1er janvier 2018. Cette entente a été signée le 18 avril 2017 par les parties concernées. Compte tenu que celle-ci n'a aucun impact sur les états financiers établis en date du 31 décembre 2016, aucun ajustement n'a été apporté à ces derniers.

COMITÉS ET PARTENAIRES

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE

Membres désignés par les corporations des établissements de l'Université du Québec :

Mario Beauséjour, ÉTS
Ginette Belleau, INRS
Luc Boisvert, UQAT
Louise Boucher, TÉLUQ
Martin Côté, UQAC
André Dorion, UQAM
Yves Dupont, UQO
Jean-Pierre Mailhot, ENAP
Olivier Malo, UQTR
André G. Roy, UQ
Marjolaine Viel, UQAR

Membres désignés par les employés des établissements de l'Université du Québec :

Claire Bouchard, UQAM
Pierrette Doré, UQAT
Louis Dufresne, ÉTS
Bernard Gaucher, UQTR
André Labelle, UQO
Jean-Yves Lajoie, UQAR
Nicolas Le Berre, INRS
Serge Potvin, UQAC
Alberto Poulin, TÉLUQ
Martin Roch, ENAP
Zaki Taboubi, UQ

Membres nommés par l'Assemblée des gouverneurs :

Jacqueline Hébert
Clément Roberge

Membre indépendant nommé par le Comité de retraite :

Michel Turcotte

Membres nommés en assemblée annuelle :

Guy Bertrand, Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (non-votant)
Mathieu Dufour, UQAM - Membre nommé par les participants actifs (non-votant)
Gaétan Naud, Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (votant)
André Régimbald, UQO - Membre nommé par les participants actifs (votant)

Membres du Comité exécutif :

Claire Bouchard
André Dorion
Bernard Gaucher
André Labelle
André G. Roy, président
Marjolaine Viel

Membres du Comité de placement :

Luc Boisvert
Robert Ciamarro, membre externe
Martin Côté
Mathieu Dufour, président
Jean-Yves Lajoie
Michel Lemieux, membre externe
Clément Roberge
Zaki Taboubi

Membres du Comité d'audit :

Mario Beauséjour
Raynald Bédard, membre externe
Louise Boucher
Louis Chantal, membre externe
Pierrette Doré
Martin Roch, président

Membres du Comité d'éthique et de déontologie :

Carole Chauvin
Louis Dufresne
Magalie Jutras, présidente
Olivier Malo
Jacques A. Plamondon

Participants au Comité des usagers:

Hélène Allaire, TÉLUQ
Isabelle Barrette, TÉLUQ
Jean-François Bégin, UQAT
Anik Bertrand, FPPU
Lucie Bilodeau, ENAP
Marie-Claude Boivin, RRUQ
Fabienne Boutin, INRS
Sylvie Brouillette, MUSÉE
Johanne Coulombe, ÉNAP
Lucie Dubé, UQTR, Présidente
Julie Dufort, ETS
Louise Fillion, UQAC
Josée Gagnon, TÉLUQ
Marcelle Gagnon, UQAT
Anne Giguère, SPPUQAR
Annie Girard, UQTR
Isabelle Jean, UQAR
Sandie Labonté, RRUQ
Denis Lacroix, ETS
Valérie Lafrenière, SCFP – local 1800
Line L'Espérance, UQO
Danielle Malenfant, INRS
Sandra Martin, FUQTR
Jacinthe Normand, UQ
Danièle Parent, UQAC
Chantal Racine, SIUQ
Manon Rochefort, PUQ
Sylvie Ross, UQAR
Luc Rouleau, OUI
Marie-Josée Roy, UQO
Chantal Schwarz, UQAM
Charles Sleigher, SPUQTR
Diane Tavel, UQAM
Sandra Thiffault, SPPUQTR



FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Sigle	Nom de l'association	Coordonnées des présidents
APRÈS L'UQAM	Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal Site Web : www.apres.uqam.ca	Francine David 450 933-6704 david.francine@videotron.ca
APRÈS-INRS	Association des personnes retraitées de l'Institut national de la recherche scientifique Site Web : www.apres.inrs.ca	Magella Cantin 418 873-3710 magella.cantin@inrs.ca
APR-UQAM	Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal Site Web : http://www.unites.uqam.ca/apr/	Marcel Rafie 514 683-3554 rafie.marcel@uqam.ca
ARENAP	Association des retraités de l'École nationale d'administration publique	Francine Deschênes 418 687-1264 fdeschenes53@bell.net
ARTÉLUQ	Association des retraités de la TÉLUQ Site Web : www.arteluq.ca	Raynald Marchand, président 418 678-9788 renaldmarchand@live.ca
ARUQAC	Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi Site Web : www.uqac.ca/aruqac/	Ghislain Laflamme 418 548-9790 ghislain_laflamme@uqac.ca

Sigle	Nom de l'association	Coordonnées des présidents
ARUQAR	Association des retraités de l'Université du Québec à Rimouski Site Web : http://www.uqar.ca/aruqar/	André Bédard 418 722-7225 cfournierabedard@gmail.com
ARUQAT	Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue Site Web : www.uquebec.ca/fruq	Serge Tessier 819 797-5495 serge.tessier@uqat.ca
ARUQO	Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais Site Web : www.uquebec.ca/fruq	Léticia Messier 819 503-3958 leticiasm@hotmail.com
ARUQSS	Association des retraités de l'Université du Québec (siège social) Site Web : www.uquebec.ca/aruqss	Clémence Neault 418 657-1405 clemence.neault@videotron.ca
ARUQTR	Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières Site Web : www.uqtr.ca/asso.retraites	Jean-Claude Montplaisir 819 293-6773 jean-claude.montplaisir@uqtr.ca
APPR-UQTR	Association des professeurs réguliers retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières Site Web : www.uquebec.ca/fruq	Jean Roy 819 373-7027 jean.roy@uqtr.ca

PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES

ACTUAIRES :

MERCER (Canada) limitée

Québec

BANQUE :

Banque Nationale du Canada

Québec

CONSEILLERS JURIDIQUES :

Stikeman Elliott

Montréal

DROITS DE VOTE :

Groupe Investissement Responsable inc.

Montréal

GARDE DE VALEURS :

RBC Services aux investisseurs et de trésorerie

Montréal

AUDITEURS EXTERNES :

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Québec

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

Obligations canadiennes :	Canso Investment Counsel Ltd Greystone Managed Investment Inc. Phillips Hager & North Investment Mngt Ltd PIMCO, LLC	Richmond Hill, ON Régina, SK Vancouver, BC Newport Beach, CA
Prêts hypothécaires indexés :	Bona Vista Asset Management Limited First National Financial Corporation	Toronto, ON Toronto, ON
Dettes de marchés émergents :	Investec Asset Management	Londres, UK
Actions canadiennes :	Letko Brosseau & Associés Placements Montrusco Bolton Inc.	Montréal, QC Montréal, QC
Actions étrangères :	Comgest SA Gestion de placements TD inc. Grantham, Mayo, Van Otterloo & Co, LLC Hexavest Inc. Riverbridge Partners, LLC Trivalent Investments Unigestion SA	Paris, France Toronto, ON Boston, MA Montréal, QC Minneapolis, MN Boston, MA Genève, Suisse
Commodités :	Gresham Investment Management, LLC	New-York, NY
Fonds immobiliers :	Bentall Kennedy (Canada) L.P. Blackstone Group L.P. Brookfield Asset Management Inc. Caisse de dépôt et placement du Québec Conundrum Capital Corporation Global Forest Partners L.P.	Vancouver, BC New York, NY Toronto, ON Montréal, QC Toronto, ON Lebanon, NH
Placements infrastructures :	Ardian Brookfield Asset Management Inc Caisse de dépôt et placement du Québec IFM Investors Trencap, S.E.C.	Paris, France Toronto, ON Montréal, QC Melbourne, Australie Montréal, QC
Autres placements alternatifs :	Brookfield Asset Management Inc. Private Advisors, LLC	Toronto, ON Richmond, VA
Placements privés :	Ardian Brookfield Asset Management Caisse de dépôt et placement du Québec Clearspring Capital Partners Novacap Partenaires Oaktree Capital Management L.P. Penfund Management Siparex, Sigefi Private Equity Terra Firma Capital Partners Ltd Wilton Asset Management Woodside Management	Paris, France Toronto, ON Montréal, QC Toronto, ON Montréal, QC Los Angeles, CA Toronto, ON Lyon, France Londres, Royaume-Uni Boston, MA Redwood Shores, CA

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ANNUELLES 2017

LUNDI 15 MAI 2017	MARDI 16 MAI 2017	MERCREDI 17 MAI 2017	JEUDI 18 MAI 2017	VENDREDI 19 MAI 2017
9 h à 11 h	9 h à 11 h	9 h à 11 h	9 h à 11 h	9 h à 11 h
<p>UQO 283, Alexandre-Taché Gatineau Pavillon Alexandre-Taché</p> <p>Salle F0129-130</p> <p>Vidéoconférence avec St-Jérôme</p> <p>Salle J1209</p>	<p>UQAC 555, boul. de l'Université Chicoutimi</p> <p>Salle P1-4270</p>	<p>ÉNAP Québec (ÉNAP, INRS, RRUQ, TELUQ, UQ) 555, boul. Charest Est Québec</p> <p>Salle 4114</p> <p>WEBDIFFUSION</p>	<p>INRS et région de Montréal Campus IAF 531, boul. des Prairies Laval</p> <p>Salle Pasteur</p>	<p>UQAM Pavillon J.-A. De Sève 320, Sainte-Catherine Est Montréal</p> <p>Salle DS-R510</p>
15 h à 17 h	14 h 30 à 16 h 30	14 h 30 à 16 h 30	14 h 30 à 16 h 30	
<p>UQAT 445, boul. de l'Université Rouyn-Noranda</p> <p>Salle D-206</p> <p>Vidéoconférence avec Val d'Or</p> <p>Salle 1228</p>	<p>UQAR Campus de Lévis 1595, boul. Alphonse- Desjardins, Lévis</p> <p>Salle 2032</p> <p>Vidéoconférence avec Rimouski</p> <p>Salle J-456</p>	<p>UQTR 3351, boul. des Forges Trois-Rivières Pavillon Pierre-Boucher</p> <p>Salle 1006</p>	<p>ETS 1100, rue Notre-Dame Ouest Montréal Pavillon principal</p> <p>Salle A-1600</p>	

Notes :

- Nous vous invitons à consulter le site Internet du RRUQ www.rruq.ca pour connaître les salles où se dérouleront les rencontres;
- Compte tenu de la consultation de plus en plus fréquente du site Internet du RRUQ et dans un souci de protection de l'environnement, seulement mille copies du rapport annuel sont imprimées.



Régime de retraite
de l'Université du Québec

**Régime de retraite
de l'Université du Québec**

2600, boulevard Laurier
Bureau 600
Québec (Québec) G1V 4W1

Téléphone:

418 654-3850

Ligne sans frais :

1 888 236-3677

Télécopieur:

418 654-3854

www.rruq.ca